

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

Le lundi 11 mai 2026 à 17h40, les membres du Conseil du 7^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des mariages, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, le mardi 5 mai 2026 pour l'ordre du jour conformément aux dispositions des articles L. 2122-7, L. 2122-8, L. 2122-15, L. 2122-17, L. 2511-25 et L. 2511-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Publication de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie prévu à cet effet et complétée le samedi 9 mai 2026 par l'ordre du jour complémentaire.

Étaient présents :

Madame Valérie AJZENBERG, Monsieur René-François BERNARD, Monsieur Philippe de BRAQUILANGES, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Marc LAROCK, Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Monsieur Christophe POISSON, Madame Anne-Flore ROUILLON.

Était absente et excusée :

Madame Marguerite CHEVREUL ayant donné pouvoir à M. Philippe de BRAQUILANGES :





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

- Désignation du secrétaire de séance. **07 2026 008**
- Adoption de la procédure d'urgence. **07 2026 017**
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du mardi 28 janvier 2026. **07 2026 009**
- Avis sur l'exécution du compte de gestion de l'État spécial du 7^e arrondissement de l'exercice 2025. **07 2026 012**
Rapporteur : **Mme Emmanuelle DAUVERGNE**
- Désignation d'un Président ad hoc pour le compte administratif 2024 de l'État spécial du 7^e arrondissement. **07 2026 010**
Rapporteur : **Mme Emmanuelle DAUVERGNE**
- Approbation du compte administratif 2025 de l'État spécial du 7^e arrondissement. **07 2026 011**
Rapporteur : **Mme Emmanuelle DAUVERGNE**
- Convention cadre de la salle d'expositions Béatrice HODENT DE BROUTELLES **07 2026 013**
Rapporteur : **Mme Emmanuelle DAUVERGNE**
- Convention cadre de l'occupation des salles à la mairie du 7^e. **07 2026 014**
Rapporteur : **Mme Emmanuelle DAUVERGNE**
- Renouvellement de la convention de l'association 7 de Chœur Paris. **07 2026 020**
Rapporteur : **Mme Emmanuelle DAUVERGNE**
- Convention permanente pour l'occupation des salles en Mairie – 2026/2027. **07 2026 023**
Rapporteur : **Mme Emmanuelle DAUVERGNE**
- Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement des Conseils d'écoles des établissements du 7^e. **07 2026 015**
Rapporteur : **Mme Emmanuelle DAUVERGNE**
- Désignation des membres de la commission d'attribution des places en établissements d'accueil de la petite enfance dans le 7^{ème} arrondissement. **07 2026 018**
Rapporteur : **Mme Emmanuelle DAUVERGNE**

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF (suite et fin)

Désignation des représentants des Collèges et Lycées. **07 2026 022**

Rapporteur : **Mme Emmanuelle DAUVERGNE**

- Désignation des membres de la commission consultative d'attribution des logements sociaux dans le 7^{ème} arrondissement. **07 2026 019**

Rapporteur : **Mme Josiane GAUDE**

- Subvention (5 689 024 euros) et avenant n°2 et subvention (14 344 euros) et deux conventions d'investissement avec l'association France Horizon (10^e) pour ses 20 établissements. **2026 DFPE 154**

Rapporteur : **Mme Emmanuelle DAUVERGNE**

- Convention de co-production et de co-organisation avec Ibuka France de l'exposition « Le génocide des Tutsis au Rwanda, la mémoire en héritage », du 29/05 au 30/06/2026 sur l'Esplanade Bourguiba (7^e). **2026 DGRI 16**

Rapporteur : **Mme Rachida DATI**

- Vœu relatif aux droits des personnes LGBTQIA+. **V 07 2026 016**

Rapporteur : **Mme Anne-Flore ROUILLON**

- Vœu relatif à la situation de la Fondation Œuvre de la Croix-Saint-Simon et au maintien de l'accueil associatif de la petite enfance dans le 7^e arrondissement. **V 07 2026 024**

Rapporteur : **Mme Rachida DATI**

- Désignation des représentants du 1^{er} collège (Élus du Conseil d'arrondissement des conseils du quartier du 7^{ème} arrondissement. **07 2026 026 ;**

- Désignation des représentants du 2^{ème} collège (Associations) des Conseil de quartier du 7^{ème} arrondissement. **07 2026 027 ;**

- Désignation des représentants du 3^{ème} collège (Associations) des Conseils de quartier du 7^{ème} arrondissement. **07 2026 028**

Rapporteur : **Mme Rachida DATI**





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-013

OBJET : Désignation du secrétaire de séance. 07 2026 008

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 11 mai 2026 ;

Vu l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de **Madame Valérie AJZENBERG**, Adjoint au Maire du 7^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : Madame Valérie AJZENBERG et Madame Karine DESOBRY sont respectivement désignées comme secrétaire de séance et secrétaire de séance auxiliaire à l'UNANIMITÉ des membres présents.

Nombre de votants : **11**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **11 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-014

OBJET : Adoption de la procédure d'urgence. 07 2026 017

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu les articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu la convocation adressée du 5 mai 2026, par le Maire d'arrondissement, pour le Conseil d'Arrondissement du 11 mai 2026 ;

Vu l'ordre du jour publié le 5 mai 2026 et l'ordre du jour complémentaire publié le 8 mai 2026 ;

Considérant la transmission tardive à la Mairie d'arrondissement d'un ou plusieurs projets propres soumis à l'avis du Conseil d'Arrondissement :

* Désignation des membres de la commission d'attribution des places en établissements d'accueil de la petite enfance dans le 7^{ème} arrondissement.

07 2026 018

* Désignation des représentants des Collèges et Lycées. **07 2026 022**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE

* Désignation des membres de la commission consultative d'attribution des logements sociaux dans le 7^{ème} arrondissement. **07 2026 019**

Mme Josiane GAUDE

* Renouvellement de la convention de l'association 7 de Chœur Paris. **07 2026 020**

* Convention permanente pour l'occupation des salles en Mairie - 2026-2027.

07 2026 023

M. Christophe POISSON





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-014 (suite 1)

* Vœu relatif à la situation de la Fondation Ouvre de la Croix-Saint-Simon et au maintien de l'accueil associatif de la petite enfance dans le 7^e arrondissement.

07 2026 024

Mme Rachida DATI

* Désignation des représentants du 1^{er} collège (Élus du Conseil d'arrondissement) des conseils du quartier du 7^{ème} arrondissement. **07 2026 026**

* Désignation des représentants du 2^{ème} collège (Associations) des Conseils de quartier du 7^{ème} arrondissement. **07 2026 027**

* Désignation des représentants du 3^{ème} collège (Habitants) des conseils de quartier du 7^{ème} arrondissement. **07 2026 028**

Mme Valérie AJZENBERG

Kp

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION****SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026****DÉLIBÉRATION MA07-26-014 (suite 2 et fin)**

Après avoir entendu une communication de Madame Valérie AJZENBERG, Adjoint au Maire, justifiant l'inscription à l'ordre du jour, en urgence, des projets désignés ci-dessus ;

Sur proposition de Madame Valérie AJZENBERG, Adjoint au Maire du 7^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : le Conseil du 7^e arrondissement approuve l'examen de l'ensemble des projets transmis selon la procédure d'urgence :

Nombre de votants : **11**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **11 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-015

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du mardi 28 janvier 2026. **07 2026 009**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 11 mai 2026 ;

Vu l'article L. 2121-23 § 2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Adjoint au Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 28 janvier 2026 est adopté à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **8**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **8 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-016

OBJET : Approbation du Compte de gestion 7^e de l'exercice 2025. **07 2026 012**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 11 mai 2026 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Emmanuelle DAUVERGNE,
Conseiller de Paris, rapporteur sur le projet de délibération n° **07 2026 012** ;

Sur proposition de Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Conseiller de Paris ;

DELIBERE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **07 2026 012** relative à l'approbation du Compte de gestion 7^e de l'exercice 2025 est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **11**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **11 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 1)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
AGG. VERIF. VILLE DE PARIS
N° VER. DES DT:401
DATE EMISSION : 26/02/2027
Compte : PROJET/ATER

DECRET/COMPT. BUDGET 2025
N° DU DECRET: 22700001/01/2025

7^{EME} ARROT PARIS BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2025

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme SERGE MAUCIEUX
M. HUGUES BIERA-MONFAYO
M. ERIC MATHATO

ATTEST EXERCICE AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2025 AU 02/01/2025
DU 03/01/2025 AU 20/01/2025
DU 21/01/2025 AU 26/01/2025

Reçu par le 01/01/25
Mme SERGE MAUCIEUX

Reçu par le 01/01/25
M. HUGUES BIERA-MONFAYO

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1 ^{ERE} PARTIE : Situation patrimoniale	3
1.1 Bilan	3
1.2 Bilan	3
2.2 Bilan Passif	3
2. Compte de résultat	9
2.1 Compte de résultat	9
2.2 Compte de résultat	13
3. État des opérations pour compte de tiers	14
3.1 État des opérations pour compte de tiers	14
3.2 État des opérations pour compte de tiers	14
4. Résultats budgétaires de l'exercice	17
4.1 Résultats budgétaires de l'exercice	17
4.2 Résultats budgétaires de l'exercice	17
5. État de consommation des crédits	17
5.1 État de consommation des crédits	17
5.2 État de consommation des crédits	17
6. État de réalisation des dépenses	22
6.1 État de réalisation des dépenses	22
6.2 État de réalisation des dépenses	22
7. État de liquidation des dépenses	22
7.1 État de liquidation des dépenses	22
7.2 État de liquidation des dépenses	22
8. État de liquidation des dépenses	22
8.1 État de liquidation des dépenses	22
8.2 État de liquidation des dépenses	22
9. État de liquidation des dépenses	22
9.1 État de liquidation des dépenses	22
9.2 État de liquidation des dépenses	22
10. État de liquidation des dépenses	22
10.1 État de liquidation des dépenses	22
10.2 État de liquidation des dépenses	22
11. État de liquidation des dépenses	22
11.1 État de liquidation des dépenses	22
11.2 État de liquidation des dépenses	22
12. État de liquidation des dépenses	22
12.1 État de liquidation des dépenses	22
12.2 État de liquidation des dépenses	22
13. État de liquidation des dépenses	22
13.1 État de liquidation des dépenses	22
13.2 État de liquidation des dépenses	22
14. État de liquidation des dépenses	22
14.1 État de liquidation des dépenses	22
14.2 État de liquidation des dépenses	22
15. État de liquidation des dépenses	22
15.1 État de liquidation des dépenses	22
15.2 État de liquidation des dépenses	22
16. État de liquidation des dépenses	22
16.1 État de liquidation des dépenses	22
16.2 État de liquidation des dépenses	22
17. État de liquidation des dépenses	22
17.1 État de liquidation des dépenses	22
17.2 État de liquidation des dépenses	22
18. État de liquidation des dépenses	22
18.1 État de liquidation des dépenses	22
18.2 État de liquidation des dépenses	22
19. État de liquidation des dépenses	22
19.1 État de liquidation des dépenses	22
19.2 État de liquidation des dépenses	22
20. État de liquidation des dépenses	22
20.1 État de liquidation des dépenses	22
20.2 État de liquidation des dépenses	22
21. État de liquidation des dépenses	22
21.1 État de liquidation des dépenses	22
21.2 État de liquidation des dépenses	22
22. État de liquidation des dépenses	22
22.1 État de liquidation des dépenses	22
22.2 État de liquidation des dépenses	22
23. État de liquidation des dépenses	22
23.1 État de liquidation des dépenses	22
23.2 État de liquidation des dépenses	22
24. État de liquidation des dépenses	22
24.1 État de liquidation des dépenses	22
24.2 État de liquidation des dépenses	22
25. État de liquidation des dépenses	22
25.1 État de liquidation des dépenses	22
25.2 État de liquidation des dépenses	22
26. État de liquidation des dépenses	22
26.1 État de liquidation des dépenses	22
26.2 État de liquidation des dépenses	22
27. État de liquidation des dépenses	22
27.1 État de liquidation des dépenses	22
27.2 État de liquidation des dépenses	22
28. État de liquidation des dépenses	22
28.1 État de liquidation des dépenses	22
28.2 État de liquidation des dépenses	22
29. État de liquidation des dépenses	22
29.1 État de liquidation des dépenses	22
29.2 État de liquidation des dépenses	22
30. État de liquidation des dépenses	22
30.1 État de liquidation des dépenses	22
30.2 État de liquidation des dépenses	22
31. État de liquidation des dépenses	22
31.1 État de liquidation des dépenses	22
31.2 État de liquidation des dépenses	22
32. État de liquidation des dépenses	22
32.1 État de liquidation des dépenses	22
32.2 État de liquidation des dépenses	22
33. État de liquidation des dépenses	22
33.1 État de liquidation des dépenses	22
33.2 État de liquidation des dépenses	22
34. État de liquidation des dépenses	22
34.1 État de liquidation des dépenses	22
34.2 État de liquidation des dépenses	22
35. État de liquidation des dépenses	22
35.1 État de liquidation des dépenses	22
35.2 État de liquidation des dépenses	22
36. État de liquidation des dépenses	22
36.1 État de liquidation des dépenses	22
36.2 État de liquidation des dépenses	22
37. État de liquidation des dépenses	22
37.1 État de liquidation des dépenses	22
37.2 État de liquidation des dépenses	22

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 2)

N° CODIQUE DU BOUTON COMPTABLE : 07540.

FOR EN JUSTIF COMPTABLE : SAC UPRIF VILLE DE PARIS

ETABLISSEMENT : 7^{EM} ARRD. PARIS
C1A7 - 1-1 -

BILAN SYNTHÉTIQUE
(En Milliers d'euros)

10017 - 7^{EM} ARRD. PARIS

Exercice 2026

ACTIF NET (1)	Total	POUR PROPRE ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		POUR PROPRE	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	
Autres immobilisations incorporelles		Réserves	
Immobilisations corporelles (nettes)		Résultat de l'exercice	17,85
Terrains		Droits de cession, de l'affermage, de l'affranchissement et de	64,79
Constructions		tenants	
Réseaux et installations de voirie		TOTAL POUR PROPRE (1)	162,60
Bâtiments divers		PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel		TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations techniques et matériel		DETTES FINANCIÈRES	
Autres		Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition en		Dettes financières et autres emprunts	
affection		TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	
Immobilisations financières (nettes)		DETTES NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT (2)		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	421,10
Stocks		Dettes autres non financières	10,02
Créances	191,86	Provisions constatées d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	431,12
Troisième	0,76	TOTAL TROISIÈME (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	592,13	TOTAL PASSIF (2) = (1)+(2)+(3)+(4)	449,52
Comptes de régularisation (111)		Comptes de régularisation (111)	
Comptes de conversion actif (112)		Dettes de conversion passif (112)	
TOTAL GÉNÉRAL (1 + 2 + 3 + 4)	592,13	TOTAL GÉNÉRAL (1 + 2 + 3 + 4)	592,13

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 3)

ETAT : 3-2
015461

NOUVEAU VILLE DE PARIS

LENE ARADY PARIS

BILAN (en Euros)

015461 - 015461 PARIS

EXERCICE 2025

ACTIF	NOTE	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS MONÉTAIRES					
Subventions d'investissement reçues					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terres					
Constructions					
Équipement et installations de voirie					
Réseaux divers					
Installations techniques, agencement et					
matériel					
Immobilisations en location et concessions en					
affranchissement					
Autres					
Immobilisations corporelles en cours					
PROFITS DE RÉTUA MANTÉS AU BILAN MIA A					
DISPOSITION DE L'ACTIF					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (P)					

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 4)

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

ETAT : 1-2
075403

366 VOTER VILLE DE PARIS

7^{ème} ARRONJ PARIS

10059 7^{ème} ARRONJ PARIS

BILAN (en Euros)

ACTIF	NOTE	Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET RÉTRACTIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
ESCAUS					
TRÉSOR					
Trésorerie sur des entités publiques, des organismes intercommunaux et la Commission européenne					
Trésorerie sur les réserves et comptes					
Trésorerie					
Trésorerie et comptes versés par la collectivité					
Trésorerie correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Trésorerie sur entités étrangères					
Trésorerie sur les autres débiteurs		471 814,66		471 814,66	471 814,66
Trésorerie constatée d'avance		9,96		9,96	9,96
TOTAL ACTIF CIRCULANT (hors Trésorerie) (II)		501 824,62		501 824,62	501 824,62
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS					
CAUTIONS					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		261,00		261,00	261,00
COMPTES DE RÉGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
CANTON DE COUVERTURE ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (II + III + IV + V)		502 125,62		502 125,62	502 125,62





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 5)

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

ETAT : 1-2
ETS451

SOC VRAIE VILLE DE PARIS

7EME ARRET PARIS

BILAN (en Euros)

10057 - 7EME ARRET PARIS

Exercice 2025

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2024
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS À UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Provisions			
Fonds globalisés			
CONVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif durablement			
Rattachées à un actif non durablement			
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS			
RÉSERVES			
REPORT À NOUVEAU			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		77 861,05	77 219,54
DROITS DE CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT		66 740,55	647,51
DROITS DE L'AFFERMANT ET DU BÉNÉFICIAIRE			
TOTAL FONDS PROPRES (II)		142 601,90	77 861,05

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 6)

ETAT : 1-2
075401

SC VERIF VILLE DE PARIS

TRIM. ANNÉE PARIS

10003 - 7^e ARRON. PARIS

BILAN (en Euros)

COMPTES	FONDS PROPRES ET PASSIF	MOYS	Exercice 2025	Exercice 2024
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR RISQUES				
PROVISIONS POUR CHARGES				
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)				
DETTES FINANCIÈRES				
DETTES FINANCIÈRES OBLIGATAIRES				
DETTES FINANCIÈRES NON OBLIGATAIRES				
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)				
DETTES NON FINANCIÈRES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales			429 455,73	127 537,37
Autres dettes et comptes rattachés				
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers				
Dettes gérées par la collectivité			24 869,51	6-3,55
Dettes aux budgets annexes				
Autres dettes non financières				
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE				
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)			24 869,51	6-3,55
TOTAL DETTES (4)			449 824,34	127 590,92
TRÉSORERIE				
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE				
TOTAL TRÉSORERIE (5)				
TOTAL PASSIF (12) = (1)+(2)+(3)+(4)+(5)			449 824,34	127 590,92
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)				
PLANS DE CONVERSION PASSIF (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL (13) = (12)+(III)+(IV)			592 325,64	206 351,95

RID

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 7)

ETAL : 2-3
DINAD

600 VILLE DE PARIS

7000 ARRET PARIS

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2025
En Millions d'Euros

12057 - 7^e ARRET PARIS

Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotation de l'Etat		
Participations		
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs	2 482,56	2 572,41
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services		
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion		
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	2 482,56	2 572,41
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes		
Charges de personnel	2 417,82	2 571,76
Indemnités aux élus et membres du CSSE		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances incouvrables)		
Impôts et taxes		
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	2 417,82	2 571,76

160

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 8)

ETAT : 0 :
075421

VILLE DE PARIS

7^e ARRONDISSEMENT

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2025
En Milliers d'Euros

CC057 - 7^e ARRONDISSEMENT

CHARGES D'INTERVENTION	POSTES	Exercice 2025	
		Exercice 2025	Exercice 2024
Charges (315) d'intervention pour compte propre			
Autres charges			
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)			
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II + III)			
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (VI)		64,74	0,65
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V + VI)			
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		64,74	0,65

DD



CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 9)

DTM : 1-4
075461

SEC VPRF VILLE DE PARIS

7EME ARROT PARIS

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

10057 - 7EME ARROT PARIS

Exercice 2025

POSTES	MOYEN	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et dotations de l'état)				
Participations				
Contributions, autres attributions et autres participations		2 592 263,00	2 592 428,60	-8645 40
Dons en nature				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services				
Produits des révisions d'actifs				
Autres produits de gestion				
Produits de stocks et provisions				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciation, provision et transfert de charges				
Reprises de financements relatifs à un actif				
Amortissement des amortissements, dépréciations et provisions				
Autres produits des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		2 482 563,90	2 577 438,40	-8945 40
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Salaires et charges sociales				
Charges de personnel		2 417 822,75	2 371 766,89	46055 86
Dotations, transferts et subventions d'usage				
Dotations sociales				
Dotations des BIC (et BICs de CFCI)				
Autres charges de fonctionnement liées aux postes sur lesquels l'exercice est en charge				
Impôts et taxes				
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions				
Amortissement des amortissements et provisions				
Amortissement des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		2 417 822,75	2 371 766,89	-46055 86
CHARGES D'INTERVENTION				
Charges d'intervention pour compte propre				
Dotations				
Dotations sociales				
Dotations des BIC (et BICs de CFCI)				
Autres charges d'intervention liées aux postes sur lesquels l'exercice est en charge				

149

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 10)

F° 20 : 2-4
275431

SOL VPPET VILLE DE PARIS

70MP ANGEL PARIS

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

10017 - 70MP ANGEL PARIS

Exercice 2025

Postes	2024	Exercice 2025	Exercice 2026	Variation
Dont successions publiques				
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)				
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		64 760,25	647,51	64092,74
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Impôts sur amortissements, dépréciations, provisions financières et liaisons de change				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIÈRES				
Charges d'intérêt				
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Charges nettes sur amortissements, dépréciations et provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)				
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		64 760,25	647,51	64092,74
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		64 760,25	647,51	64092,74





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 11)

N° COMPTON DU POSTE COMPTABLE : 075401

NOM DU POSTE COMPTABLE : PAR VÉRIF VILLE DE PARIS

ÉTABLISSEMENT : 7^{ème} ARRD^t PARIS

ETAT : 2-5

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers solides au 31/12/2025

10057 - 7^{ème} ARRD^t PARIS

Exercice 2025

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

KD

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 12)

S^e CODIQUE : POSTE COMPTABLE : 613461

WM DU POSTE COMPTABLE : 507 VPRIT VILLE DE PARIS

ÉTABLISSEMENT : 7^e ARRONDISSEMENT PARIS
ETAT : I-E

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2025

1000 - 7^e ARRONDISSEMENT PARIS

PERIODE 2025

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'ouverture		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de clôture	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
6511-01			120 479,95		120 479,95	
6512-01		653,53		161 895,00		162 148,53





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 13)

N° CODEUR DU POSTE COMPTABLE : 015001

NOM DU POSTE COMPTABLE : 001 VERBIF VILLE DE PARIS

ÉTABLISSEMENT : 7007 ARNDT PARIS
ÉTAT : 11

Résultats budgétaires de l'exercice

10057 - 7007 ARNDT PARIS

Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 621 441,03	2 240 474,03	3 861 915,06
Autres du secteur (b)	1 611 891,03	2 482 513,06	4 094 404,09
Reductions de l'Etat (c)			
Recettes nettes (d = a - c)	1 611 450,00	2 482 513,06	4 093 963,06
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 621 441,03	2 240 474,03	3 861 915,06
Engagements (f)	1 611 475,96	2 240 474,03	3 851 949,99
Annulations de mandats (g)			
Engagements nettes (h = f - g)	1 611 475,96	2 240 474,03	3 851 949,99
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(i = d - h) Excédent	0	242 039,03	242 039,03
(j = d - h) Déficit			

KL

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 14)

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 01141

NOM DU POSTE COMPTABLE : 530 0010 VILLE DE PARIS

ÉTABLISSEMENT : 7111 ARRET PARIS
ETAT : 21-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

1001 - 7111 ARRET PARIS

Exercice 2025

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT - 2024	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2025	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement					
Forfaitaire					
TOTAL I					
II - Budgets des services à partir de l'arrêté préfectoral 7111 ARRET PARIS					
Investissement	150,53		36 650,04		36 648,57
Forfaitaire	78 314,58		84 742,21		142 605,33
Sous-TOTAL	78 314,58		100 735,29		179 269,87
TOTAL II	78 314,58		100 735,29		179 269,87
III - Budgets des services à partir de l'arrêté préfectoral et des arrêtés préfectoraux					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	78 314,58		100 735,29		179 269,87

RD



CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 15)

N° ORDRE DU JOUR COMPTABLE : 071401

NOM DU POSEUR COMPTABLE : SON VERNEZ VILLE DE PARIS

ETABLISSEMENT : TEM. ARRET PARIS
ETAT : 11-3 - Page gauche 11

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

ÉTAT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

10052 - TEM. ARRET PARIS

Exercice 2026

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Préliminaire 1	Décision Modificative 2	Total provisions 3 = 1 + 2
451101	Opération pour compte client n° 451101	161 495,00	653,53	162 148,53
	SOUS-TOTAL OPÉRATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	161 495,00	653,53	162 148,53
	TOTAL DÉPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	161 495,00	653,53	162 148,53
	TOTAL GÉNÉRAL	161 495,00	653,53	162 148,53

109

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 16)

N° COLLECTIF DU BUDGET COMPTABLE : 001422

NOM DU FONCT. COMPTABLE : SEC. VPSIF VILLE DE PARIS

ETABLISSEMENT : 7EME ARRONC. PARIS
ETAT : 11-1 - Page n°16 de 19

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS
SECTION DÉPENSES D'INVARISSSEMENT

0051 7EME ARRONC. PARIS

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total provisions 3 = 1 + 2	Engagements 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Saldo provisions réalisations 7 = 3 - 6
(1512)	162 248,53	125 479,96		125 479,96	36 668,57
SOUS-TOTAL	162 248,53	125 479,96		125 479,96	36 668,57
TOTAL	162 248,53	125 479,96		125 479,96	36 668,57
TOTAL ORDONN.	162 248,53	125 479,96		125 479,96	36 668,57



CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 17)

N° COSIGNE DU MAIRIE COMPTABLE : 015421

NOM DU MAIRIE COMPTABLE : 801 VERTÉ VILAIN DU PARC

ÉTABLISSEMENT : 7301 ARRONJ. PARIS
ETAT : 11-3 - Page gauche 20

ÉTAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION MAIRIE D'ARRONDISSEMENT

10057 - 7301 ARRONJ. PARIS

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Déclassement Modificative 2	Total provisions 3 = 1 + 2
458221	Opération pour compte tiers r° (3522)	161 495,00	653,53	162 148,53
	SOLUS-TOTAL OPERATIONS ANNULÉES POUR LE COMPTÉ DE TIERS	161 495,00	653,53	162 148,53
	TOTAL RECHARGES ANNULÉES D'INVESTISSEMENT	161 495,00	653,53	162 148,53
	TOTAL GENERAL	161 495,00	653,53	162 148,53

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 18)

N° BUDGET DE POUVOIR COMPTABLE : 073461

NOM DU POUVOIR COMPTABLE : SEC VÉRIF VILLE DE PARIS

ÉTABLISSEMENT : 7^e ARRD⁷ PARIS
FICAT : IC-2 - Page droite 20

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS
SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

10051 - 7^e ARRD⁷ PARIS

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Engagements 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10051	161 148,53	161 495,00		161 495,00	653,53
SOUS-TOTAL	161 148,53	161 495,00		161 495,00	653,53
TOTAL	161 148,53	161 495,00		161 495,00	653,53
TOTAL GENERAL	161 148,53	161 495,00		161 495,00	653,53

RD



CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 19)

N° d'origine du poste comptable : 421102

SON DE POSTE COMPTABLE : 001 VILLE DE PARIS

ETABLISSEMENT : 7^{ème} ARRONJ. PARIS
P707 : 11-3 - Page gauche 21

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

10057 - 7^{ème} ARRONJ. PARIS

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total provisions
		1	2	3 = 1 + 2
01	Charges à caractère général	2 502 689,08	26 335,05	2 529 024,13
TOTAL	CHARGES GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT	2 502 689,08	26 335,05	2 529 024,13
TOTAL GENERAL		2 502 689,08	26 335,05	2 529 024,13

CU

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 20)

N° CODIQUE DU BORD COMPTABLE : 075401

NOM DU POSTE COMPTABLE : SEC VENTE VILLE DE PARIS

ETABLISSEMENT : 7^e ARRET PARIS

ETAT : 22-3 - Page droite 21

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION: DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

10051 - 7^e ARRET PARIS

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Engagements 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
C.I.	2 540 424,05	2 540 460,32	127 637,37	2 412 822,95	127 601,10
TOTAL	2 540 424,05	2 540 460,32	127 637,37	2 412 822,95	127 601,10
TOTAL CREDIT	2 540 424,05	2 540 460,32	127 637,37	2 412 822,95	127 601,10

RD



CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 21)

N° DIRECTION DE POSTE COMPTABLE : 070401

NOM DU POSTE COMPTABLE : 500 0001P VILLE DE PARIS

ÉTABLISSEMENT : 7000000000 PARIS
ETAT : 11-1 - Page quatre 21

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION PRELEVEMENTS DE FONCTIONNEMENT

10050 - 7000000000 PARIS

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision modificative 2	Total provisions 3 = 1 + 2
74	COUVERTURES ET PARTICIPATIONS	2 502 000,00	-19 506,00	2 482 494,00
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 502 000,00	-19 506,00	2 482 494,00
002	Résultat de fonctionnement reporté		77 661,05	77 661,05
	TOTAL GENERAL	2 502 000,00	58 155,05	2 560 155,05

109

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-016(suite 22)

N° ORDRE DU POST. COMPTABLE : 475461

NOM DU POST. COMPTABLE : SEC TERRI VILLE DE PARIS

ETABLISSEMENT : PARE ARSSEI PARIS
PRAT : IC-2 - Page droite 22

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS
SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

10057 - PARE ARSSEI PARIS

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Engagements 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Saldo prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
TOTAL	2 482 563,00	2 482 563,00		2 482 563,00	
002	161,05	2 482 563,00		2 482 563,00	
TOTAL GENERAL	2 560 424,05	2 482 563,00		2 482 563,00	77 861,05



CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 23)

N° CIRCULE DU POSTE COMPTABLE : 07101

NOM DU POSTE COMPTABLE : REC VERTIF VILLE DE PARIS

EMPLACEMENT : 7^e ARRONDISSEMENT
N° 101 - 10-2 -

Etat de réalisation des opérations

FONCTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

10017 - 7^e ARRONDISSEMENT, PARIS

Exercice 2021

N° Chapitre et Article	Intitulé	Relevé 1	Annulations 2	Depenses nettes 3 = 1 - 2
458	Opération pour compte de tiers N° 458	125 479,96		125 479,96
	SOUS-TOTAL OPERATIONS RELEVÉES POUR LE COMPTE DE TIERS	125 479,96		125 479,96
	TOTAL DEPENSES RELEVÉES D'INVESTISSEMENT	125 479,96		125 479,96
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	125 479,96		125 479,96

RD

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 24)

N° SUGGERE DU POSTE COMPTABLE : 615802

NOM DU POSTE COMPTABLE : 667 VPRIF VILLE DE PARIS

ETABLISSEMENT : FINE ARRIER PARIS
ETAT : II-4

Etat de réalisation des opérations
SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

2025 - FINE ARRIER PARIS

Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Mission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
4382	Opération pour compte de tiers n° 4382	161 495,00		161 495,00
	DOCS-TOTAL OPERATIONS REALISEES POUR LE COMPTE DE TIERS	161 495,00		161 495,00
	TOTAL RECETTES ANALYSES D'INVESTISSEMENT	161 495,00		161 495,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	161 495,00		161 495,00

RD

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 25)

N° CODIQUE DE POSTE COMPTABLE : 071401

NOM DU POSTE COMPTABLE : 071401 VILLE DE PARIS

ÉTABLISSEMENT : 7^e ARRONDISSEMENT
ETAT : 11-4 -

Etat de réalisation des opérations
SECTION DE PENSEES DE FONCTIONNEMENT

37027 7^e ARRONDISSEMENT

Exercice 2021

F ^e Chapitre et Article	Intitulé	Engagements 1	Annulations 2	Dépenses 3 = 1 - 2
60610	COU ET ASSURANCEMENT	112 684,19		112 684,19
60611	Énergie - Électricité	396 662,21		396 662,21
60612	Chauffage urbain	175 633,85	20 465,68	155 168,17
60620	Carburants	414,03	1 845,92	(1 431,89)
60621	Alimentation	103 075,81		103 075,81
60622	Autres dépenses des services	31 517,92		31 517,92
60630	Fournitures d'entretien	23 400,26		23 400,26
60640	Fournitures de petit matériel	90 228,43		90 228,43
60650	Fournitures administratives	31 517,92		31 517,92
60651	Livres, documents, cartes, illustrations et	1 127,38		1 127,38
60652	matériel			
60653	Indemnités	51 677,18		51 677,18
60654	Autres services et fournitures	34 218,00		34 218,00
60655	Contrats de prestations de services	65 857,23		65 857,23
60656	Location immobilière	225 382,42		225 382,42
60657	Autres	225 382,42		225 382,42
60658	Autres	23 866,93		23 866,93
60659	Autres dépenses et de fonctionnement	21 176,84		21 176,84
60660	Personnel	51 455,16		51 455,16
60661	Bâtiments publics	116 626,85	30 448,91	86 177,94
60662	Bâtiments	1 828,44		1 828,44
60663	Autres biens mobiliers	4 805,94		4 805,94
60664	Matériel	10 584,91	11 845,92	(1 260,91)
60665	Autres dépenses matérielles et techniques	6 503,60		6 503,60
60666	Autres dépenses matérielles et techniques	735,82		735,82
60667	Autres dépenses matérielles et techniques	1 462,92		1 462,92
60668	Autres dépenses matérielles et techniques	61 736,24	20 815,04	40 921,20
60669	Receptions	173 891,83	13 805,93	160 085,90
60670	Catalogues et imprimés	31 812,22		31 812,22
60671	Autres	148,50		148,50
60672	Transport de biens	4 092,22		4 092,22
60673	Transferts de biens du patrimoine	483,49		483,49
60674	Frais de déplacement	5 473,81		5 473,81
60675	Frais d'abonnement	41 422,56		41 422,56
60676	Frais de fonctionnement	1 517,92		1 517,92
60677	Frais de nettoyage des locaux	174 000,15	17 072,44	156 927,71
60678	Autres	114 096,82		114 096,82

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 26)

N° D'IMPÔT DE POSTE FONCTIONNAIRES : 075401

NOM DU POSTE COMPTABLE : CC VILLE DE PARIS

ETABLISSEMENT : 10017 - 7^e ARRONDISSEMENT DE PARIS

Etat de réalisation des opérations
SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

10017 - 7^e ARRONDISSEMENT DE PARIS

N° Chapitre et Article	Intervalle	Montants	Amortissements	Dotations
		1	2	3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011 - Charges à caractère général		2 545 460,12	327 637,37	2 217 822,75
TOTAL DEPENSES RELEVÉES DE FONCTIONNEMENT		2 545 460,12	327 637,37	2 217 822,75
TOTAL GÉNÉRAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 545 460,12	327 637,37	2 217 822,75

DD



CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 27)

N° CODECOM DU POSTE COMPTABLE : 675421

NOM DU POSTE COMPTABLE : SSC VERITE VILLE DE PARIS

ETABLISSEMENT : 7EME ARRONJ PARIS
ETAT : 17-4 -

Etat de réalisation des opérations
SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

10007 - 7EME ARRONJ PARIS

Exercice 2021

N° Chapitre et Article	Intitulé	Recettes 1	Annulations 2	Recettes Nettes 3 = 1 - 2
74911	Généralité d'opération locale reçue	534 701,00		534 701,00
74912	Crédits de gestion locale reçue	2 147 856,00		2 147 856,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	OPERATIONS ET PARTICIPATIONS	2 682 557,00		2 682 557,00
	TOTAL RECETTES NETTES DE FONCTIONNEMENT	2 682 557,00		2 682 557,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 682 557,00		2 682 557,00

(K)

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 28)

ETAT : 311-1
075601

1997 17 222-231

7288 AKALI PART 4

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE
Arrêtée à la date du 31/12/2025

Arrêtés à la date du 31/12/2025

10257 - TIME ASSET FARM

INDEX 2374

Bilan d'entrée										Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Bilan		Mouvements	
N°	Libellé de compte	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit
10	Report à nouveau de solde antérieur		77 213,84				847,51												
11	Solde Total compte 11		77 213,84				847,51												
12	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Solde Total compte 12)		847,51		847,51					847,51									
13	Total classe 1		77 861,35		847,51					847,51									
401	Fournisseurs			2 130 633,27	847,51														
4012	Fournisseurs - Créditeurs opératoires			2 130 633,27	847,51														
401	Solde Total compte 401			2 130 633,27	847,51														
402	Fournisseurs			2 130 633,27	847,51														
4021	Fournisseurs - Créanciers opératoires			2 130 633,27	847,51														
402	Solde Total compte 402			2 130 633,27	847,51														
403	Fournisseurs			2 130 633,27	847,51														
4031	Fournisseurs - Créanciers opératoires			2 130 633,27	847,51														
403	Solde Total compte 403			2 130 633,27	847,51														
404	Fournisseurs			2 130 633,27	847,51														
4041	Fournisseurs - Créanciers opératoires			2 130 633,27	847,51														
404	Solde Total compte 404			2 130 633,27	847,51														
405	Fournisseurs			2 130 633,27	847,51														
4051	Fournisseurs - Créanciers opératoires			2 130 633,27	847,51														
405	Solde Total compte 405			2 130 633,27	847,51														
406	Fournisseurs			2 130 633,27	847,51														
4061	Fournisseurs - Créanciers opératoires			2 130 633,27	847,51														
406	Solde Total compte 406			2 130 633,27	847,51														
407	Fournisseurs			2 130 633,27	847,51														
4071	Fournisseurs - Créanciers opératoires			2 130 633,27	847,51														
407	Solde Total compte 407			2 130 633,27	847,51														
408	Fournisseurs			2 130 633,27	847,51														
4081	Fournisseurs - Créanciers opératoires			2 130 633,27	847,51														
408	Solde Total compte 408			2 130 633,27	847,51														
409	Fournisseurs			2 130 633,27	847,51														
4091	Fournisseurs - Créanciers opératoires			2 130 633,27	847,51														
409	Solde Total compte 409			2 130 633,27	847,51														
410	Fournisseurs			2 130 633,27	847,51														
4101	Fournisseurs - Créanciers opératoires			2 130 633,27	847,51														
410	Solde Total compte 410			2 130 633,27	847,51														
411	Fournisseurs			2 130 633,27	847,51														
4111	Fournisseurs - Créanciers opératoires			2 130 633,27	847,51														
411	Solde Total compte 411			2 130 633,27	847,51														
412	Fournisseurs			2 130 633,27	847,51														
4121	Fournisseurs - Créanciers opératoires			2 130 633,27	847,51														
412	Solde Total compte 412			2 130 633,27	847,51														
413	Fournisseurs			2 130 633,27	847,51														
4131	Fournisseurs - Créanciers opératoires			2 130 633,27	847,51														
413	Solde Total compte 413			2 130 633,27	847,51														
414	Fournisseurs			2 130 633,27	847,51														
4141	Fournisseurs - Créanciers opératoires			2 130 633,27	847,51														
414	Solde Total compte 414			2 130 633,27	847,51														
415	Fournisseurs			2 130 633,27	847,51														
4151	Fournisseurs - Créanciers opératoires			2 130 633,27	847,51														
415	Solde Total compte 415			2 130 633,27	847,51														
416	Fournisseurs			2 130 633,27	847,51														
4161	Fournisseurs - Créanciers opératoires			2 130 633,27	847,51														
416	Solde Total compte 416			2 130 633,27	847,51														
417	Fournisseurs			2 130 633,27	847,51														
4171	Fournisseurs - Créanciers opératoires			2 130 633,27	847,51														
417	Solde Total compte 417			2 130 633,27	847,51														
418	Fournisseurs			2 130 633,27	847,51														
4181	Fournisseurs - Créanciers opératoires			2 130 633,27	847,51														
418	Solde Total compte 418			2 130 633,27	847,51														
419	Fournisseurs			2 130 633,27	847,51														
4191	Fournisseurs - Créanciers opératoires			2 130 633,27	847,51														
419	Solde Total compte 419			2 130 633,27	847,51														
420	Fournisseurs			2 130 633,27	847,51														
4201	Fournisseurs - Créanciers opératoires			2 130 633,27	847,51														
420	Solde Total compte 420			2 130 633,27	847,51														
421	Fournisseurs			2 130 633,27	847,51														
4211	Fournisseurs - Créanciers opératoires			2 130 633,27	847,51														
421	Solde Total compte 421			2 130 633,27	847,51														
422	Fournisseurs			2 130 633,27	847,51														
4221	Fournisseurs - Créanciers opératoires			2 130 633,27	847,51														
422	Solde Total compte 422			2 130 633,27	847,51														
423	Fournisseurs			2 130 633,27	847,51														
4231	Fournisseurs - Créanciers opératoires			2 130 633,27	847,51														
423	Solde Total compte 423			2 130 633,27	847,51														
424	Fournisseurs			2 130 633,27	847,51														
4241	Fournisseurs - Créanciers opératoires			2 130 633,27	847,51														
424	Solde Total compte 424			2 130 633,27	847,51														
425	Fournisseurs			2 130 633,27	847,51														
4251	Fournisseurs - Créanciers opératoires			2 130 633,27	847,51														
425	Solde Total compte 425			2 130 633,27	847,51														
426	Fournisseurs			2 130 633,27	847,51														
4261	Fournisseurs - Créanciers opératoires			2 130 633,27	847,51														
426	Solde Total compte 426			2 130 633,27	847,51														
427	Fournisseurs			2 130 633,27	847,51														
4271	Fournisseurs - Créanciers opératoires			2 130 633,27	847,51														
427	Solde Total compte 427			2 130 633,27	847,51														
428	Fournisseurs			2 130 633,27	847,51														
4281	Fournisseurs - Créanciers opératoires			2 130 633,27	847,51														
428	Solde Total compte 428			2 130 633,27	847,51														
429	Fournisseurs			2 130 633,27	847,51														
4291	Fournisseurs - Créanciers opératoires			2 130 633,27	847,51														
429	Solde Total compte 429			2 130 633,27	847,51														
430	Fournisseurs			2 130 633,27	847,51														
4301	Fournisseurs - Créanciers opératoires			2 130 633,27	847,51														
430	Solde Total compte 430			2 130 633,27	847,51														
431	Fournisseurs			2 130 633,27	847,51														
4311	Fournisseurs - Créanciers opératoires			2 130 633,27	847,51														
431	Solde Total compte 431			2 130 633,27	847,51														
432	Fournisseurs			2 130 633,27	847,51														
4321	Fournisseurs - Créanciers opératoires			2 130 633,27	847,51														
432	Solde Total compte 432			2 130 633,27	847,51														
433	Fournisseurs			2 130 633,27	847,51														
4331	Fournisseurs - Créanciers opératoires			2 130 633,27	847,51														
433	Solde Total compte 433			2 130 633,27	847,51														
434	Fournisseurs			2 130 633,27	847,51														





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 29)

ETAT - 711-1
075403

SOL VERTIF VILLE DE PARIS

7^{ème} ARRON. PARIS

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Approuvée à la date du 31/12/2025

30057 - 7^{ème} ARRON. PARIS

Exercice 2025

N°	Libellé de l'opération	Balance d'origine		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4432	Ventes - Ayant droit			161 485,00	161 485,00			161 485,00	161 485,00		0,00
4438	Revenu Total décaissé			161 485,00	161 485,00			161 485,00	161 485,00		0,00
443	Revenu Total décaissé			2 644 545,00	2 644 545,00			2 644 545,00	2 644 545,00		0,00
44	Revenu Total décaissé			2 644 545,00	2 644 545,00			2 644 545,00	2 644 545,00		0,00
45100	Produit de réajustement avec le budget	239 580,90		2 643 717,00	2 269 283,31			2 884 137,90	2 269 283,31	561 854,58	
451	Revenu Total décaissé	239 580,90		2 643 717,00	2 269 283,31			2 884 137,90	2 269 283,31	561 854,58	
459101	Dépenses (à imputer sur le budget)				125 479,96	125 479,96		125 479,96	125 479,96		0,00
4591	Revenu Total décaissé				125 479,96	125 479,96		125 479,96	125 479,96		0,00
459201	Produit de réajustement avec le budget		253,32	125 479,96			161 485,00	125 479,96	162 148,32		36 668,37
4592	Revenu Total décaissé		253,32	125 479,96			161 485,00	125 479,96	162 148,32		36 668,37
459	Revenu Total décaissé		253,32	125 479,96			161 485,00	125 479,96	162 148,32		36 668,37
45	Revenu Total décaissé		253,32	125 479,96			161 485,00	125 479,96	162 148,32		36 668,37
4571	Autres dépenses budgétaires			8 195,62	8 195,62			8 195,62	8 195,62		0,00
4571	Revenu Total décaissé			8 195,62	8 195,62			8 195,62	8 195,62		0,00
4572	Charges sociales - Affiliations	0,00						0,00	0,00		0,00
4572	Revenu Total décaissé	0,00						0,00	0,00		0,00
457	Revenu Total décaissé	0,00						0,00	0,00		0,00
45	Revenu Total décaissé	0,00						0,00	0,00		0,00
4712	Travaux réajustés				2 380,00				2 380,00		2 380,00

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 30)

E-47 - 111-1
 075421

SEC VPMF VILLE DE PARIS

7201 ADAPT

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

10057 - TUNG AFB, FALC

Exercise 2021

[illegible]

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 31)

STAT : 111-
C75401

SEC VPR1 VILLE DE PARIS

7^{EME} ARRONJ PARIS

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

100107 - 7^{EME} ARRONJ PARIS

Exercice 2025

N°	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
0005	Lignes drogues, cannabis ... (délit)					2 127,56		2 127,56		2 127,56	
0067	Convois ... (délit)					61 617,18		61 617,18		61 617,18	
0090	Forces armées régulières					31 316,95		31 316,95		31 316,95	
0094	Forces armées régulières					1 043 280,32	28 312,81	1 043 280,32	28 312,81	1 043 097,51	
0094	Sous Total compte 0094					1 043 280,32	28 312,81	1 043 280,32	28 312,81	1 043 097,51	
011	Sous Total compte 011					1 043 280,32	28 312,81	1 043 280,32	28 312,81	1 043 097,51	
011	Crédits de l'assemblée de Paris					66 657,23		66 657,23		66 657,23	
0132	À Jérôme Bernadotte					225 382,42		225 382,42		225 382,42	
0132	À Jérôme Bernadotte					129 838,75		129 838,75		129 838,75	
0136	Autres					21 854,05		21 854,05		21 854,05	
0136	Sous Total compte 0136					151 692,80		151 692,80		151 692,80	
013	Sous Total compte 013					377 186,32		377 186,32		377 186,32	
014	Charges imputées au budget					21 176,84		21 176,84		21 176,84	
0152	Paroisses					31 456,36		31 456,36		31 456,36	
015221	Paroisses publiques					216 636,98	30 448,31	216 636,98	30 448,31	186 188,67	
015221	Sous Total compte 015221					216 636,98	30 448,31	216 636,98	30 448,31	186 188,67	
015222	Paroisses					1 808,44		1 808,44		1 808,44	
015222	Sous Total compte 015222					1 808,44		1 808,44		1 808,44	
0152	Sous Total compte 0152					268 099,73	30 448,31	268 099,73	30 448,31	188 000,00	
01556	Autres biens mobiliers					4 805,84		4 805,84		4 805,84	

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 32)

ETAT : III-1
075421

SCD VILLE DE PARIS

7^{ème} ARNDT PARIS

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

10257 - 7^{ème} ARNDT PARIS

Exercice 2025

N°	Libellé de compte	Balances d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Solde	
		Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit
6196	Sous Total compte 6196					4 865,34		4 865,34		4 865,34	
6198	Sous Total compte 6198					118 064,01	13 369,04	118 064,01		104 224,51	
6199	Sous Total compte 6199					392 798,79	44 346,31	392 798,79	13 869,04	548 491,36	
6199	Sous Total compte 6199								44 346,31		
6199	Sous Total compte 6199					4 503,60		4 503,60		4 503,60	
6199	Sous Total compte 6199										
6199	Sous Total compte 6199					4 865,34		4 865,34		4 865,34	
6199	Sous Total compte 6199					891 523,58	44 346,31	891 523,58	44 346,31	817 275,06	
6199	Sous Total compte 6199					735,62		735,62		735,62	
6199	Sous Total compte 6199					735,62		735,62		735,62	
6199	Sous Total compte 6199					735,62		735,62		735,62	
6199	Sous Total compte 6199					735,62		735,62		735,62	
6199	Sous Total compte 6199					1 462,52		1 462,52		1 462,52	
6199	Sous Total compte 6199					65 736,25	20 815,00	65 736,25	20 815,00	44 921,25	
6199	Sous Total compte 6199					173 391,83	58 908,90	173 391,83	58 908,90	154 482,93	
6199	Sous Total compte 6199					51 812,30		51 812,30		31 812,30	
6199	Sous Total compte 6199					348,00		348,00		348,00	
6199	Sous Total compte 6199					272 784,35	29 731,89	272 784,35	29 731,89	253 052,46	
6199	Sous Total compte 6199					4 093,22		4 093,22		4 093,22	
6199	Sous Total compte 6199					483,49		483,49		483,49	
6199	Sous Total compte 6199					4 676,71		4 676,71		4 676,71	
6199	Sous Total compte 6199					5 473,88		5 473,88		5 473,88	

LD

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 34)

EDAT : 11-5
07540.

SOC 77011 VILLE DE PARIS

7130 VILLE DE PARIS

BALANCE DES VALEURS INACTIVES
Arrêtée à la date du 31/12/2025

JUC17 - 7^eME ARRONDISSEMENT

Exercice 2025

N°	N° indicatif	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
		Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
1	Portefeuille								
2	WARRANT								
3	Autres titres : compte 161								
4	WARRANT								
5	Correspondant								
6	WARRANT								
7	Solde Total compte 161								
8	WARRANT								
9	Prise en charge titre et valeur								
10	WARRANT								
11	Solde Total : compte 161								
12	WARRANT								





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 35 et fin)

N° EXERCICE DU POSTE COMPTABLE : 075401

N° DU POSTE COMPTABLE : 001 VILLE DE PARIS

ARRONDISSEMENT : 7^e ARRONDISSEMENT

Page des signatures

16051 - 7^e ARRONDISSEMENT

Exercice 2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

Le comptable supérieur affirme véritable, sous les peines du droit, le présent compte.

A, le

Le comptable affirme, au cours et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de 7^e ARRONDISSEMENT pendant l'année 2025 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant est rattaché à l'exercice et des budgets qu'il est conforme aux données de la comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A, le

KV

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION****SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026****DÉLIBÉRATION MA07-26-012**

OBJET : Désignation d'un Président ad hoc pour le compte administratif 2025 de l'État spécial du 7^e arrondissement. **07 2026 010**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 11 mai 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, alinéa 1^{er} et L. 2121-14, alinéa 2 ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil du 7^e arrondissement relatif au compte administratif ;

Sur proposition de Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Conseiller de Paris ;

DELIBERE

Article unique : Madame Emmanuelle DAUVERGNE est élue à l'UNANIMITE des suffrages exprimés pour présider les débats consacrés à l'examen du compte administratif de l'exercice 2025 et son vote.

Nombre de votants : **11**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **11 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-013

OBJET : Approbation du Compte administratif du 7^e arrondissement de l'exercice 2025 de l'État spécial du 7^e arrondissement. **07 2026 011**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du Lundi 11 mai 2026 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Conseiller de Paris, rapporteur sur le projet de délibération n° **07 2026 011** ;

Sur proposition de Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Adjoint au Maire du 7^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : La délibération propre n° **07 2026 011** relative Approbation du Compte administratif du 7^e arrondissement de l'exercice 2025 de l'État spécial du 7^e arrondissement. est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **10**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **10 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-013 (suite 1)

Ville de Paris
Exercice 2025
COMPTE ADMINISTRATIF

ETAT SPECIAL DU 7 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Rubrique 020	ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ			
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	7 576,94	7 576,94	0,00
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	33 278,08	33 278,08	0,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	24 224,89	24 224,89	0,00
60622	CARBURANTS	501,02	439,03	61,99
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	40,00	40,00	0,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 459,32	1 308,12	151,20
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	60 645,37	57 219,09	3 426,28
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	18 013,35	17 722,91	290,44
6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	614,40	613,98	0,42
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 433,88	0,00	1 433,88
6132	LOCATIONS IMMOBILIÈRES	41 906,20	41 906,20	0,00
61351	LOCATIONS MOBILIÈRES - MATÉRIEL ROULANT	133 805,93	129 839,75	3 966,18
61358	LOCATIONS MOBILIÈRES - AUTRES	3 945,60	3 945,60	0,00
615221	BÂTIMENTS PUBLICS	19 265,51	18 928,47	337,04
61558	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - AUTRES BIENSMOBILIERS	371,30	0,00	371,30
6156	MAINTENANCE	21 040,04	13 242,03	7 798,01
6182	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	4 540,73	4 243,72	297,01
62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS	889,15	735,82	153,33
6232	FÊTES ET CÉRÉMONIES	36 664,04	36 664,03	0,01
6234	RÉCEPTIONS	92 686,20	92 411,17	275,03
6236	CATALOGUES ET IMPRIMÉS	15 234,92	13 080,32	2 154,60
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	811,08	483,49	327,59
6255	FRAIS DE DÉMÉNAGEMENT	5 473,69	5 473,69	0,00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	41 916,96	41 822,36	94,60
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	2 281,40	2 281,40	0,00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	33 737,26	32 791,82	945,44
Total Chapitre 011		602 357,26	580 272,91	22 084,35
Total Rubrique 020		602 357,26	580 272,91	22 084,35
Rubrique 0282	TRAVAUX URGENTS			
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
615221	BÂTIMENTS PUBLICS	133 780,70	125 450,17	8 330,53
Total Chapitre 011		133 780,70	125 450,17	8 330,53
Total Rubrique 0282		133 780,70	125 450,17	8 330,53

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-013 (suite 2)

Ville de Paris
Exercice 2025
COMPTE ADMINISTRATIF

ETAT SPECIAL DU 7 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Rubrique 0381 CONSEILS DE QUARTIER				
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL				
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 482,00	994,80	487,20
Total Chapitre 011		1 482,00	994,80	487,20
Total Rubrique 0381		1 482,00	994,80	487,20
Rubrique 211 ÉCOLES MATERNELLES				
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL				
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	51 513,08	51 513,08	0,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	27 928,64	27 928,64	0,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	1 492,22	1 492,22	0,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	5 378,61	5 180,15	198,46
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	309,60	309,60	0,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 175,00	5 175,00	0,00
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	19 996,06	19 812,90	183,16
6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	1 446,22	1 446,22	0,00
61558	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - AUTRES BIENS MOBILIERS	1 614,76	1 614,76	0,00
6156	MAINTENANCE	9 848,36	9 848,36	0,00
6241	TRANSPORTS DE BIENS	778,17	778,17	0,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	6 781,20	6 706,96	74,24
6288	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS - DIVERS - AUTRES	1 768,13	1 768,13	0,00
Total Chapitre 011		134 030,05	133 574,19	455,86
Total Rubrique 211		134 030,05	133 574,19	455,86
Rubrique 212 ÉCOLES PRIMAIRES				
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL				
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	91 294,27	91 294,27	0,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	84 629,27	84 629,27	0,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	816,13	816,13	0,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	6 988,56	6 833,28	155,28
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	2 326,09	2 326,09	0,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 309,28	2 309,28	0,00
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	42 489,45	41 804,28	685,17
6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	39,10	0,00	39,10
615221	BÂTIMENTS PUBLICS	286,18	286,18	0,00
61558	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - AUTRES BIENS MOBILIERS	181,00	181,00	0,00
6156	MAINTENANCE	28 385,00	27 995,44	389,56



CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA0-26-014 (suite 3)

Ville de Paris
Exercice 2025
COMPTE ADMINISTRATIF

ETAT SPECIAL DU 7 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
6182	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	74,88	74,88	0,00
6241	TRANSPORTS DE BIENS	3 315,05	3 315,05	0,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	7 854,01	6 748,40	1 105,61
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	91,26	91,26	0,00
Total Chapitre 011		271 079,53	268 704,81	2 374,72
Total Rubrique 212		271 079,53	268 704,81	2 374,72
Rubrique 213 Classes regroupées				
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL				
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	49 882,64	46 546,39	3 336,25
Total Chapitre 011		49 882,64	46 546,39	3 336,25
Total Rubrique 213		49 882,64	46 546,39	3 336,25
Rubrique 301 ANIMATION LOCALE ET CULTURELLE				
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL				
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	47 660,00	47 660,00	0,00
61358	LOCATIONS MOBILIÈRES - AUTRES	8 196,00	8 196,00	0,00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	1 462,92	1 462,92	0,00
6232	FÊTES ET CÉRÉMONIES	4 417,13	4 389,85	27,28
6234	RÉCEPTIONS	55 809,26	55 809,25	0,01
6236	CATALOGUES ET IMPRIMÉS	12 390,00	12 390,00	0,00
6238	PUBLICITÉ, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES - DIVERS	378,00	348,00	30,00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	70 027,95	63 048,93	6 979,02
Total Chapitre 011		200 341,26	193 304,95	7 036,31
Total Rubrique 301		200 341,26	193 304,95	7 036,31
Rubrique 3111 ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET PRATIQUES AMATEURS				
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL				
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	2 742,02	488,14	2 253,88
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	13 018,26	13 018,26	0,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	32,40	32,40	0,00
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	3 358,88	3 304,49	54,39
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 468,30	1 468,30	0,00
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES ... (BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES)	768,98	123,90	645,08



CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-015 (suite 4)

Ville de Paris
Exercice 2025
COMPTE ADMINISTRATIF

ETAT SPECIAL DU 7 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	378,51	305,22	73,29
6132	LOCATIONS IMMOBILIÈRES	37 542,33	34 436,86	3 105,47
6156	MAINTENANCE	27 587,29	22 674,08	4 913,21
6182	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	185,01	185,00	0,01
6234	RÉCEPTIONS	2 567,83	2 441,85	125,98
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	42 534,44	42 026,41	508,03
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	14 794,18	14 794,06	0,12
Total Chapitre 011		146 978,43	135 298,97	11 679,46
Total Rubrique 3111		146 978,43	135 298,97	11 679,46
Rubrique 313	BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES			
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	234,33	234,33	0,00
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	9 079,53	9 079,53	0,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	2 691,65	2 691,65	0,00
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	289,98	289,98	0,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	398,18	0,00	398,18
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES ... (BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES)	2 003,53	2 003,46	0,07
6156	MAINTENANCE	2 681,67	194,67	2 487,00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	3 067,83	2 856,73	211,10
Total Chapitre 011		20 446,70	17 350,35	3 096,35
Total Rubrique 313		20 446,70	17 350,35	3 096,35
Rubrique 321	SALLES DE SPORT, GYMNASES			
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	3 358,58	3 358,53	0,05
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	75 671,88	75 671,88	0,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	20 677,17	20 677,17	0,00
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	1 264,30	623,57	640,73
615221	BÂTIMENTS PUBLICS	32 917,14	29 269,97	3 647,17
6156	MAINTENANCE	7 740,62	2 854,21	4 886,41
Total Chapitre 011		141 629,69	132 455,33	9 174,36
Total Rubrique 321		141 629,69	132 455,33	9 174,36

kg

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 5)

Ville de Paris
Exercice 2025
COMPTE ADMINISTRATIF

ETAT SPECIAL DU 7 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Rubrique 322	STADES			
	Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
61521	TERRAINS	3 522,00	0,00	3 522,00
6156	MAINTENANCE	143,24	143,24	0,00
Total Chapitre 011		3 665,24	143,24	3 522,00
Total Rubrique 322		3 665,24	143,24	3 522,00
Rubrique 3232	Piscines et bassins école			
	Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	13 696,98	13 696,97	0,01
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	27 071,95	27 071,95	0,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	4 636,80	2 419,20	2 217,60
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	1 776,82	1 776,82	0,00
61358	LOCATIONS MOBILIÈRES - AUTRES	356,10	336,45	19,65
615221	BÂTIMENTS PUBLICS	2 615,58	2 615,58	0,00
6156	MAINTENANCE	4 415,06	2 427,86	1 987,20
Total Chapitre 011		54 569,29	50 344,83	4 224,46
Total Rubrique 3232		54 569,29	50 344,83	4 224,46
Rubrique 3381	CENTRES D'ANIMATION			
	Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	542,08	542,08	0,00
Total Chapitre 011		542,08	542,08	0,00
Total Rubrique 3381		542,08	542,08	0,00
Rubrique 34852	Maison des associations			
	Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	4 102,46	4 102,46	0,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	502,44	502,44	0,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	89,06	89,06	0,00
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	2 903,99	2 903,99	0,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 459,35	1 459,35	0,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIÈRES	149 049,36	149 049,36	0,00
61351	LOCATIONS MOBILIÈRES - MATÉRIEL ROULANT	595,67	0,00	595,67
61358	LOCATIONS MOBILIÈRES - AUTRES	9 486,00	9 486,00	0,00

LD

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-017 (suite 6)

Ville de Paris
Exercice 2025
COMPTE ADMINISTRATIF

ETAT SPECIAL DU 7 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	13 312,70	13 312,70	0,00
6156	MAINTENANCE	5 004,49	4 004,33	1 000,16
6234	RÉCEPTIONS	3 791,74	2 607,27	1 184,47
6236	CATALOGUES ET IMPRIMÉS	6 342,00	6 342,00	0,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	1 814,61	1 624,92	189,69
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	6 925,10	5 398,58	1 526,52
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	3 445,88	3 245,88	200,00
Total Chapitre 011		208 824,85	204 128,34	4 696,51
Total Rubrique 34852		208 824,85	204 128,34	4 696,51
Rubrique 4221 Crèches et garderies				
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL				
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	9 938,18	9 109,21	828,97
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	55 924,66	55 924,66	0,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	9 636,31	9 636,31	0,00
60623	ALIMENTATION	124 218,24	103 078,97	21 139,27
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	26 352,69	26 247,93	104,76
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	18 260,82	9 989,25	8 271,57
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	481,63	419,23	62,40
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 416,10	3 416,10	0,00
6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	14 974,75	14 658,61	316,14
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	7 864,14	7 864,14	0,00
615221	BÂTIMENTS PUBLICS	1 520,66	1 520,66	0,00
6156	MAINTENANCE	7 810,96	3 781,95	4 029,01
6234	RÉCEPTIONS	1 213,30	1 213,30	0,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	101 241,41	94 617,34	6 624,07
Total Chapitre 011		382 853,85	341 477,66	41 376,19
Total Rubrique 4221		382 853,85	341 477,66	41 376,19
Rubrique 511 ESPACES VERTS URBAINS				
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL				
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	34 741,61	34 673,68	67,93
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	14 699,27	14 699,27	0,00
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	22 118,07	21 045,55	1 072,52
6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	14 592,49	14 293,97	298,52
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	23 216,61	17 202,43	6 014,18
61521	TERRAINS	53 984,39	51 455,36	2 529,03
615221	BÂTIMENTS PUBLICS	8 116,61	8 116,61	0,00
615232	RÉSEAUX	1 808,44	1 808,44	0,00
61558	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - AUTRES BIENS MOBILIERS	3 108,98	3 010,18	98,80
6156	MAINTENANCE	23 135,91	17 057,84	6 078,07

10

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-018 (suite 7)

Ville de Paris
Exercice 2025
COMPTE ADMINISTRATIF

ETAT SPECIAL DU 7 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
6232	FÊTES ET CÉRÉMONIES	8 438,10	3 870,40	4 567,70
Total Chapitre 011		207 960,48	187 233,73	20 726,75
Total Rubrique 511		207 960,48	187 233,73	20 726,75
TOTAL DEPENSES		2 560 424,05	2 417 822,75	142 601,30

RD

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-019 (suite 8)

Ville de Paris
Exercice 2025
COMPTE ADMINISTRATIF

ETAT SPECIAL DU 7 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES	Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Récapitulatif général			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	122 171,28	115 684,19	6 487,09
60612 ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	376 195,52	376 195,52	0,00
60613 CHAUFFAGE URBAIN	169 787,93	169 787,93	0,00
60622 CARBURANTS	501,02	439,03	61,99
60623 ALIMENTATION	124 218,24	103 078,97	21 139,27
60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	33 840,28	31 517,92	2 322,36
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	32 208,77	23 432,26	8 776,51
60632 FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	95 474,73	90 218,41	5 256,32
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	32 239,56	31 550,94	688,62
6065 LIVRES, DISQUES, CASSETTES ... (BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES)	2 772,51	2 127,36	645,15
6067 FOURNITURES SCOLAIRES	62 485,51	61 617,18	868,33
6068 AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	32 045,47	31 318,00	727,47
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	73 792,49	65 857,23	7 935,26
6132 LOCATIONS IMMOBILIÈRES	228 497,89	225 392,42	3 105,47
61351 LOCATIONS MOBILIÈRES - MATÉRIEL ROULANT	134 401,60	129 839,75	4 561,85
61358 LOCATIONS MOBILIÈRES - AUTRES	21 983,70	21 964,05	19,65
614 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	21 176,84	21 176,84	0,00
61521 TERRAINS	57 506,39	51 455,36	6 051,03
615221 BÂTIMENTS PUBLICS	198 502,38	186 187,64	12 314,74
615232 RÉSEAUX	1 808,44	1 808,44	0,00
61558 ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - AUTRES BIENS MOBILIERS	5 276,04	4 805,94	470,10
6156 MAINTENANCE	137 792,64	104 224,01	33 568,63
6182 DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	4 800,62	4 503,60	297,02
62268 AUTRES HONORAIRES, CONSEILS	889,15	735,82	153,33
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	1 462,92	1 462,92	0,00
6232 FÊTES ET CÉRÉMONIES	49 519,27	44 924,28	4 594,99
6234 RÉCEPTIONS	156 068,33	154 482,84	1 585,49
6236 CATALOGUES ET IMPRIMÉS	33 966,92	31 812,32	2 154,60
6238 PUBLICITÉ, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES - DIVERS	378,00	348,00	30,00
6241 TRANSPORTS DE BIENS	4 093,22	4 093,22	0,00
6247 TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	811,08	483,49	327,59
6255 FRAIS DE DÉMÉNAGEMENT	5 473,69	5 473,69	0,00
6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	41 916,96	41 822,36	94,60
6282 FRAIS DE GARDIENNAGE	1 814,61	1 624,92	189,69
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	167 617,56	157 779,09	9 838,47
6288 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS - DIVERS AUTRES	126 932,49	118 596,81	8 335,68
Total Chapitre 011	2 560 424,05	2 417 822,75	142 601,30
TOTAL DEPENSES	2 560 424,05	2 417 822,75	142 601,30

120

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-020 (suite 9)

Ville de Paris
Exercice 2025
COMPTE ADMINISTRATIF

ETAT SPECIAL DU 7 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Recettes prévues	Titres émis	Solde
Rubrique 020	ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ			
	Chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté			
	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	77 861,05	0,00	77 861,05
	Total Chapitre 002	77 861,05	0,00	77 861,05
	Chapitre 74 Dotations et participations			
	748711 DOTATION D'ANIMATION LOCALE REÇUE	334 707,00	334 707,00	0,00
	748721 DOTATION DE GESTION LOCALE REÇUE	2 147 856,00	2 147 856,00	0,00
	Total Chapitre 74	2 482 563,00	2 482 563,00	0,00
	Total Rubrique 020	2 560 424,05	2 482 563,00	77 861,05
	TOTAL RECETTES	2 560 424,05	2 482 563,00	77 861,05

RP

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-021 (suite 10)

Ville de Paris
Exercice 2025
COMPTE ADMINISTRATIF

**ETAT SPECIAL DU 7 EME ARRONDISSEMENT
SECTION D'INVESTISSEMENT**

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Rubrique 0281 DOTATION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre 45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE			
458101	DOTATION D'INVESTISSEMENT VERSEE	162 148,53	125 479,96	36 668,57
Total Chapitre 45		162 148,53	125 479,96	36 668,57
Total Rubrique 0281		162 148,53	125 479,96	36 668,57
Rubrique 0381 CONSEILS DE QUARTIER				
Chapitre 45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE			
458101	DOTATION D'INVESTISSEMENT VERSEE	0,00	0,00	0,00
Total Chapitre 45		0,00	0,00	0,00
Total Rubrique 0381		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES		162 148,53	125 479,96	36 668,57

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-022 (suite 11)

Ville de Paris
Exercice 2025
COMPTE ADMINISTRATIF

ETAT SPECIAL DU 7 EME ARRONDISSEMENT
SECTION D'INVESTISSEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES	Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Récapitulatif général			
Chapitre 45 COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE			
458101 DOTATION D'INVESTISSEMENT VERSEE	162 148,53	125 479,96	36 668,57
Total Chapitre 45	162 148,53	125 479,96	36 668,57
TOTAL DEPENSES	162 148,53	125 479,96	36 668,57

RD

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-022 (suite 12)

Ville de Paris
Exercice 2025
COMPTE ADMINISTRATIF

**ETAT SPECIAL DU 7 EME ARRONDISSEMENT
SECTION D'INVESTISSEMENT**

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Recettes prévues	Titres émis	Solde
Rubrique 020	ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ			
Chapitre 45	COMPTABILITÉ DISTINCTE RATTACHÉE			
458201	DOTATION D'INVESTISSEMENT RECUE	162 148,53	161 495,00	653,53
Total Chapitre 45		162 148,53	161 495,00	653,53
Total Rubrique 020		162 148,53	161 495,00	653,53
TOTAL RECETTES		162 148,53	161 495,00	653,53

kn

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-022 (suite 13)

Ville de Paris
Exercice 2025
COMPTE ADMINISTRATIF

ETAT SPECIAL DU 7 EME ARRONDISSEMENT

POUR INFORMATION - MONTANTS DES DEPENSES PAR DOTATION

DOTATION	Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Dotation d'animation locale	335 603,96	319 749,92	15 854,04
Dotation de gestion locale	2 224 820,09	2 098 072,83	126 747,26
Dotation d'investissement	162 148,53	125 479,96	36 668,57
TOTAL	2 722 572,58	2 543 302,71	179 269,87

RD

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-038 (suite 14 et fin)

Ville de Paris
Exercice 2025
COMPTE ADMINISTRATIF

ETAT SPECIAL DU 7 EME ARRONDISSEMENT

DÉTAIL DE LA RÉPARTITION DES DOTATIONS EN SENS DÉPENSES PAR CHAPITRE COMPTABLE ET RUBRIQUE FONCTIONNELLE

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Dotation Animation Locale				
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
0282	TRAVAUX URGENTS	133 780,70	125 450,17	8 330,53
0381	CONSEILS DE QUARTIER	1 482,00	994,80	487,20
301	ANIM LOCALE ET CULTURELLE	200 341,26	193 304,95	7 036,31
Total Chapitre 011		335 603,96	319 749,92	15 854,04
Total Dotation Animation Locale		335 603,96	319 749,92	15 854,04
Dotation de gestion locale				
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
020	ADM GÉNÉRALE COLLECTIVITÉ	602 357,26	580 272,91	22 084,35
211	ÉCOLES MATERNELLES	134 030,05	133 574,19	455,86
212	ÉCOLES PRIMAIRES	271 079,53	268 704,81	2 374,72
213	CLASSES REGROUPÉES	49 882,64	46 546,39	3 336,25
3111	ENSEIGNEMENT ART PRATIQUE	146 978,43	135 298,97	11 679,46
313	BIBLIOTHÈQUES MÉDIATHÈQUE	20 446,70	17 350,35	3 096,35
321	SALLES DE SPORT, GYMNASES	141 629,69	132 455,33	9 174,36
322	STADES	3 665,24	143,24	3 522,00
3232	PISCINES ET BASSINS ÉCOLE	54 569,29	50 344,83	4 224,46
3381	CENTRES D'ANIMATION	542,08	542,08	0,00
34852	MAISON DES ASSOCIATIONS	208 824,85	204 128,34	4 696,51
4221	CRÈCHES ET GARDERIES	382 853,85	341 477,66	41 376,19
511	ESPACES VERTS URBAINS	207 960,48	187 233,73	20 726,75
Total Chapitre 011		2 224 820,09	2 098 072,83	126 747,26
Total Dotation de gestion locale		2 224 820,09	2 098 072,83	126 747,26
Dotation d'investissement				
Chapitre 45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHÉE			
0281	DOTATION D'INVESTISSEMENT	162 148,53	125 479,96	36 668,57
0381	CONSEILS DE QUARTIER	0,00	0,00	0,00
Total Chapitre 45		162 148,53	125 479,96	36 668,57
Total Dotation d'investissement		162 148,53	125 479,96	36 668,57
TOTAL DEPENSES		2 722 572,58	2 543 302,71	179 269,87

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-015

OBJET : Convention cadre de la salle d'expositions Béatrice HODENT de BROUTELLES. **07 2026 013**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 11 mai 2026 ;

Vu l'article L. 2121-23 § 2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Convention cadre de la salle d'expositions Béatrice Hodent de Broutelles est adopté à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **11**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **11 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-013 (suite 1)



CONVENTION D'OCCUPATION DE LA SALLE
BEATRICE HODENT DE BROUTELLES
EN VUE DE L'ORGANISATION D'UNE EXPOSITION

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Le Conseil du 7^{ème} arrondissement,
représenté par le Maire du 7^{ème} arrondissement, dûment autorisé par la
délibération-cadre du Conseil du 7^{ème} arrondissement, en date du 11 mai 2026,
ci-après désigné le concédant.

Et

ci-après désigné l'occupant.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : DÉSIGNATION

Le Conseil du 7^{ème} arrondissement concède à l'occupant, aux clauses et
conditions énumérées dans la présente convention, le droit d'occuper, à titre
précaire et révocable, les lieux ci-après désignés, à savoir :

Salle des expositions Béatrice HODENT DE BROUTELLES

Surface : 37 m²

Capacité : 50 personnes

KD

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION****SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026****DÉLIBÉRATION MA07-26-013 (suite 2)**

Salles annexes :

Salle d'attente de la permanence des élusSurface : 12 m²

Capacité : 8 personnes

Salle de desserteSurface : 12 m²

Capacité : 8 personnes

Prêt de matériel :**ARTICLE 2 : DURÉE**

La présente convention est consentie et acceptée pour la période suivante :

Date : du**Vernissage de l'exposition le****Horaires : de 11h à 18h du lundi au samedi - fermeture le dimanche et les jours fériés.**

L'occupation doit cesser aux dates et heures prévues.

ARTICLE 3 : CONDITIONS FINANCIERES

La salle des expositions Béatrice HODENT DE BROUTELLES, les salles annexes sont mises à disposition à titre gratuit.

Dès lors que l'occupation est consentie à titre gratuit, l'occupant doit valoriser cette mise à disposition dans ses comptes, sur la base des montants des délibérations du Conseil de Paris 2018 DDCT 82 des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018 et 2019 DDCT 6 des 4, 5 et 6 février 2019.

Montant de la valorisation :

€

RD



CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-013 (suite 3)

ARTICLE 4 : DESTINATION DES LIEUX

La salle Béatrice HODENT DE BROUTELLES est destinée à l'organisation d'expositions en vue de développer l'animation culturelle et locale dans l'arrondissement. A ce titre, la salle doit être accessible au public gratuitement et pendant les horaires indiqués à l'article 2.

Le concédant autorise l'occupation du local aux fins d'une exposition intitulée :

Le vernissage ne peut avoir lieu que dans la salle Béatrice HODENT DE BROUTELLES, et en aucun cas dans les salles d'attente et de desserte.

L'occupant s'engage à ne pas modifier l'affectation et la destination indiquées, ni l'agencement du local, en particulier, les chaises de la salle d'attente ne doivent pas être déplacées et la porte doit rester ouverte.

L'occupant doit veiller à ce que l'utilisation des lieux, en particulier lors du vernissage, n'entraîne aucune nuisance aux autres occupants de l'immeuble communal, ainsi qu'au voisinage, et ne perturbe pas les permanences des élus qui se tiennent à proximité.

L'occupant s'engage à ne tenir ni permettre aucun discours susceptible de constituer un trouble à l'ordre public.

Toute vente ou opération commerciale est formellement interdite.



CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-013 (suite 4)

ARTICLE 5 : CESSION - SOUS LOCATION

L'occupant ne peut en aucun cas céder ou sous-louer à un tiers le droit à l'occupation du local, consenti en vertu de la présente convention.

ARTICLE 6 : ASSURANCES

L'occupant s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile (dommages matériels et corporels). Une copie de ce contrat d'assurance doit être adressée à la Mairie d'arrondissement au moins huit jours avant l'entrée en jouissance.

La Mairie du 7^e décline toute responsabilité en cas de dégradation ou de vol des œuvres ou matériel apporté par l'artiste. L'artiste peut s'il le souhaite souscrire une assurance garantissant contre le vol. Une copie de ce contrat d'assurance doit également être adressée à la Mairie d'arrondissement au moins huit jours avant l'entrée en jouissance.

ARTICLE 7 : AUTORISATIONS DIVERSES - DROITS D'AUTEURS

L'occupant doit être en conformité avec la législation du droit du travail.

Il doit, le cas échéant, avoir obtenu tous les agréments ou autorisations nécessaires auprès des services concernés, notamment auprès de la Préfecture de Police.





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-013 (suite 5)

L'occupant doit respecter la réglementation de la propriété littéraire et artistique et, notamment, conclure tous accords préalables avec les organismes concernés, en particulier la SACEM ou la SACD (société des auteurs et compositeurs dramatiques).

ARTICLE 8 : SÉCURITÉ

L'occupant est tenu de se conformer à toutes les dispositions légales et réglementaires, instructions et consignes régissant les établissements recevant du public, notamment celles concernant la sécurité contre les risques incendie. Dans ce cadre, il s'engage à ne pas utiliser dans la salle et les dégagements de matériaux inflammables. Il veillera également à maintenir libres de tout encombrement les issues du local concédé.

L'occupant assure, sous sa seule responsabilité, le contrôle et l'accueil des participants dans les lieux mis à sa disposition. Il s'engage à respecter les capacités de ces lieux (personnel, artistes, invités, spectateurs...) et ne pas admettre un nombre de personnes supérieur.

L'occupant s'engage également à surveiller l'application de la prescription relative à l'interdiction de fumer dans les équipements recevant du public.

ARTICLE 9 : CAUTION - DÉGRADATION

L'occupant s'engage à prendre les lieux dans l'état où ils se trouvent au moment de l'entrée en jouissance et à les rendre dans le même état.

100

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION****SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026****DÉLIBÉRATION MA07-26-013 (suite 6)**

Au moins huit jours avant la date fixée par la présente convention, l'occupant adresse à la Régie de la Mairie du 7^e arrondissement, un chèque, à titre de caution, d'un montant de **600 €**, libellé à l'ordre de « la Régie de la Mairie du 7^e arrondissement de Paris ». Cette caution n'est encaissée qu'en cas de dégradation constatée.

Un état des lieux contradictoire est effectué avant et après la manifestation. A cette occasion, un recensement du mobilier et du matériel mis à disposition est réalisé.

Avant l'entrée en jouissance, l'occupant doit signaler tout sinistre ou désordre qu'il constaterait. Faute pour lui de les signaler, ces sinistres ou désordres seront réputés de son fait.

L'occupant est tenu de maintenir le local en bon état de propreté.

Si le bâtiment est assujéti à une réglementation particulière, l'occupant est tenu de la respecter.

Toute déprédation, dégradation du local et du matériel concédé constatée par la Mairie d'arrondissement engage la responsabilité de l'occupant. Les frais de réparation et de remise en état sont à la charge de l'occupant.

Le concédant ne peut être tenu pour responsable des vols ou dégradations commis à l'encontre des biens exposés ou entreposés par les soins de l'occupant dans l'enceinte des bâtiments municipaux.

ARTICLE 10 : DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

L'occupant ne pourra demander d'indemnités :

- en cas de suppression, d'interruption ou de mauvais fonctionnement des diverses prestations de services et équipements de la mairie d'arrondissement ;





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-013 (suite 7 et fin)

ARTICLE 10 : DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

L'occupant ne pourra demander d'indemnités :

- en cas de suppression, d'interruption ou de mauvais fonctionnement des diverses prestations de services et équipements de la mairie d'arrondissement ;
- en cas de vols ou d'accidents matériels ou corporels dont l'occupant, ses représentants, employés ou visiteurs pourraient être victimes pendant l'occupation du local ;
- du fait du respect de consignes de sécurité affectant l'occupation ;
- en cas de force majeure ou d'événements indépendants de la volonté du concédant.

ARTICLE 11 : RÉSILIATION

Le concédant peut mettre fin à l'occupation immédiatement et sans délai en cas de non-respect de l'une des clauses de la présente convention.

Le concédant peut résilier la convention de plein droit et sans indemnités pour tout motif d'intérêt général ou en cas de force majeure.

L'occupant peut résilier pour tout motif la convention et renoncer à l'utilisation des lieux. Il doit en informer la mairie d'arrondissement dès qu'il a connaissance des motifs qui le conduisent à renoncer à ladite utilisation et au moins huit jours avant la date d'utilisation prévue.

Le Maire du 7^{ème} arrondissement

L'occupant

Rachida DATI

Kp

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION**

SEANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-014

OBJET : Convention cadre de l'occupation des salles en Mairie – 2026 :2027.
07 2026 014

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 11 mai 2026 ;

Vu l'article L. 2121-23 § 2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Convention cadre de l'occupation des salles en Mairie – 2026/2027.est
adopté à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **11**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **11 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-014 (suite 1)

**CONVENTION D'OCCUPATION
TEMPORAIRE DE LOCAUX**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Le Conseil du 7^{ème} arrondissement,
représenté par le Maire du 7^{ème} arrondissement, dûment autorisé par
délibération du Conseil du 7^{ème} arrondissement, en date du 11 mai 2026,
ci-après désigné le concédant.

Et

M....., agissant en son nom personnel

ou pour le compte de l'association....

déclarée à la préfecture de :

sous le numéro :

dont l'objet est.....

représentée par son représentant légal :

adresse postale :

coordonnées téléphoniques :

mail :

KD

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION****SEANCE DU LUNDI 11 MAI 2026****DÉLIBÉRATION MA07-26-014 (suite 2)**

ci-après désigné l'occupant.

(le nombre de cocontractants n'est pas limité à deux)

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet la mise à disposition par le Conseil du 7^{ème} arrondissement à l'occupant, aux clauses et conditions énumérées dans la présente convention, à titre précaire et révocable, les lieux ci-après désignés.

ARTICLE 2 : DESIGNATION

Le Conseil du 7^{ème} arrondissement met à disposition de l'occupant les locaux du bâtiment situé au 116, rue de Grenelle à Paris 7^{ème} et comprenant :

- ☐ Salle FREDERIC-DUPONT – salle du Conseil (surface : 74,34 m² et capacité d'accueil maximale : 80 personnes)
- ☐ Salle des Mariages (surface : 92 m² et capacité d'accueil maximale : 100 personnes)
- ☐ Salle des Fêtes (surface : 90 m² et capacité d'accueil maximale : 100 personnes)
- ☐ Salon d'accueil (surface : 46,41 m² et capacité d'accueil
- ☐ La maximale : 40 personnes)





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-014 (suite 3)

Nombre de chaises :

Nombres de tables :

Autres matériels :

ARTICLE 3 : DESTINATION DES LIEUX

Le concédant autorise l'occupation du local aux fins
de(*description précise*)

ARTICLE 4 : DUREE

ARTICLE 4.1. : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par
les cocontractants jusqu'à (*à déterminer selon vos circonstances –
exemple : un jour après occupation des locaux*)

ARTICLE 4.2. : DUREE DE LA MISE A DISPOSITION

Les locaux désignés à l'article 2 sont mis à la disposition de l'occupant pour
la période suivante :

Date d'entrée : le àh

Date de sortie : le àh

kg

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION****SEANCE DU LUNDI 11 MAI 2026****DÉLIBÉRATION MA07-26-014 (suite 4)**

- La durée de la mise à disposition comprend :
- les éventuelles préparations et les répétitions ;
- l'apport dans les locaux du matériel par l'occupant, le montage, le démontage et le retrait du matériel par l'occupant.

L'occupation doit cesser aux dates et heures prévues.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'UTILISATION DES LOCAUX**ARTICLE 5.1. : CONDITIONS GENERALES**

L'occupant s'engage :

- à signaler, avant l'entrée en jouissance, tout sinistre ou désordre qu'il constaterait. Faute pour lui de les signaler, ces sinistres ou désordres seront réputés de son fait ;
- à prendre les lieux dans l'état où ils se trouvent au moment de l'entrée en jouissance et à les rendre en fin de jouissance, dans le même état (*à déterminer selon vos circonstances* - ou conformes à l'état des lieux dressé contradictoirement entre les parties le...) ;
- à informer immédiatement le concédant, de tout sinistre s'étant produit, quand bien même il n'en résulterait aucun dégât apparent ;
- à maintenir le local en bon état de propreté. Il doit retirer le matériel, les marchandises, les boissons et emporter les déchets ménagers, dès la fin de la manifestation ;





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-014 (suite 5)

- *en cas d'installation d'un buffet ou d'organisation d'un repas, à prendre les mesures nécessaires pour protéger les sols et à remettre les lieux en parfait état de propreté ;*
- *à veiller à ce que l'utilisation des lieux se déroule dans des conditions d'usage paisible et n'entraîne aucun préjudice ou nuisance aux autres occupants de l'immeuble communal, ainsi qu'au voisinage ;*
- *à ne tenir ni permettre aucun discours ou agissement susceptible de constituer un trouble à l'ordre public ;*
- *à ne pas modifier la destination indiquée dans l'article 3 de la présente convention.*

Le concédant est habilité à pénétrer à tout moment dans les locaux mis à disposition afin de vérifier l'état des lieux et que l'activité organisée est en conformité avec l'article 3 de la présente convention.

Aucun panneau ou affiche ne saurait être fixé aux murs, portes et boiserie des locaux mis à disposition par quelque procédé que ce soit, sans l'accord préalable de la Direction Générale des Services de la mairie d'arrondissement.

Toute installation d'éclairage et de sonorisation est soumise à l'accord de la Direction Générale des Services de la mairie d'arrondissement.

En cas de recours aux services d'un traiteur, les coordonnées complètes de la société devront être communiquées aux services de la mairie.

(à déterminer selon vos circonstances)

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION**

SEANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-014 (suite 6)

Avant la signature de la présente convention, l'occupant visitera les locaux en compagnie d'un représentant de la Mairie d'arrondissement afin d'établir la liste de ses besoins en matériels (*exemple : chaises, tables*).

ARTICLE 5.2. : VENTE ET ACTE DE COMMERCE

(à déterminer selon vos circonstances)

Dans les locaux mis à disposition, l'occupant ne pourra exercer aucun acte de commerce.

(ou par exemple préciser les conditions de la vente)

Sous réserve de la déclaration préalable effectuée (*au moins 15 jours avant l'occupation des locaux*) auprès de :

Mairie de Paris

DAE - SACDP

8, rue de Cîteaux - 75012 Paris

Caractéristiques de la vente au déballage :

Marchandises vendues : neuvesoccasion.....

Nature des marchandises vendues :

Nombre de m² dédié à la vente au déballage :





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-014 (suite 7)

ARTICLE 5.3. : CESSION – SOUS LOCATION

L'occupant ne pourra en aucun cas céder ou sous-louer à un tiers le droit à l'occupation du local, consenti en vertu de la présente convention.

ARTICLE 5.4. : AUTORISATIONS DIVERSES – DROITS D'AUTEURS

L'occupant devra être en conformité avec la législation du droit du travail. Il devra le cas échéant avoir obtenu tous les agréments ou autorisations nécessaires auprès des services concernés, notamment auprès de la Préfecture de Police.

L'occupant devra respecter la réglementation de la propriété littéraire et artistique et, notamment, conclure tous accords préalables avec les organismes concernés, en particulier la SACEM ou la SACD (société des auteurs et compositeurs dramatiques).

ARTICLE 5.5. : SÉCURITÉ

L'occupant est tenu de se conformer à toutes les dispositions légales et réglementaires, instructions et consignes régissant les établissements recevant du public (ERP), notamment celles concernant la sécurité contre les risques incendie. Dans ce cadre, il s'engage à ne pas utiliser dans la

KD

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-014 (suite 8)

salle et les dégagements de matériaux inflammables. Il veillera également à maintenir libres de tout encombrement les issues du local concédé.

Si le bâtiment est assujéti à une réglementation particulière, l'occupant est tenu de la respecter.

(à déterminer selon vos circonstances)

Un dossier « Sécurité incendie » lui est spécialement transmis à cet effet.

L'occupant assurera, sous sa seule responsabilité, le contrôle et l'accueil des participants au local concédé.

L'occupant s'engage à respecter les capacités (indiqués à l'article 2 de la présente convention) du local concédé (personnel, artistes, invités, spectateurs...) et ne pas admettre un nombre de personnes supérieur.

(à déterminer selon vos circonstances)

L'occupant s'engage à mettre en œuvre une surveillance suffisante pour assurer la sécurité du local et des équipements mis à disposition. À ce titre, en cas de déclenchement sonore de l'alarme incendie, l'occupant doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer l'évacuation des locaux et indiquer aux personnes présentes qu'elles doivent sortir du bâtiment et se réunir au point de rassemblement situé **porte D**.





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-014 (suite 9)

L'occupant s'engage également à surveiller l'application de la prescription relative à l'interdiction de fumer dans le local concédé et ses annexes.

L'occupant s'engage à ne faire fonctionner du matériel électrique ou électronique que dans la limite du nombre de prises murales ou de ce qui peut être supporté par l'installation de ce local.

Toute installation non conforme sera immédiatement démontée.

ARTICLE 5.6. : PREVENTION DES RISQUES D'ACCIDENT

L'occupant doit fournir préalablement au concédant un dossier détaillant l'évènement, décrivant les œuvres et les emplacements prévus, le matériel utilisé même temporairement ainsi que les moyens envisagés pour leurs fixations et mises en place.

Au vu du dossier et des éléments communiqués, le concédant se réserve le droit d'interdire tout ou partie du projet si ceux-ci ne respectaient pas les règles de sécurité ou présentaient un risque à l'égard du public ou de l'installateur. L'avis émis par le concédant a pour objet de limiter les risques et ne désengage en aucun cas les occupants de leurs responsabilités liées à leurs installations et risques induits.

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-014 (suite 10)

Les occupants devront veiller à la stabilité et à la bonne fixation du matériel ou des œuvres exposés, posés ou entreposés, même temporairement.

L'accès du public doit être en permanence dégagé, l'installation (œuvres, objets, matériels, etc.) mise en place même ponctuellement ne doit en aucun cas nuire aux moyens de secours (issues de secours, extincteurs, déclencheurs manuels, etc.).

Toute intervention à plus de 2 mètres nécessite l'utilisation d'un échafaudage, voire dans certains cas, d'une nacelle. Les utilisateurs de ce type de matériel sont responsables de l'usage qu'ils en font et devront être habilités à leur utilisation.

En cas de manquement, le concédant se réserve le droit de suspendre l'évènement sans préavis et de prendre toutes les mesures qu'elle jugera nécessaire pour garantir la sécurité.

ARTICLE 5.7. : ASCENSEURS

L'occupant est tenu d'utiliser les ascenseurs uniquement pour le public. Il est interdit d'en faire usage en tant que monte-charge.

L'occupant devra utiliser l'escalier ou le monte-charge proposé par la mairie d'arrondissement pour transporter le matériel dans les étages.





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-014 (suite 11)

ARTICLE 5.8. : NUISANCES SONORES

Aucune nuisance sonore de quelque nature que ce soit n'est autorisée.

En cas de nuisance sonore, le concédant se réserve le droit de demander à l'occupant d'apporter les modifications nécessaires.

L'occupant s'engage également à :

- Ne pas installer de sonorisations à l'extérieur ;
- Inviter les participants à faire preuve de discrétion à la sortie de la manifestation ;
- Procéder à une installation et à un démontage sans nuisance sonore et respectant la tranquillité des riverains.

ARTICLE 6 : CONDITIONS FINANCIERES

ARTICLE 6.1. : L'OCCUPATION DES LOCAUX

Les montants des redevances liées à l'occupation des locaux désignés dans l'article 2 de la présente convention sont fixés :

- par la délibération du Conseil de Paris 2018 DDCT 82 des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018 ;
- par la délibération du Conseil de Paris 2019 DDCT 6 des 4, 5 et 6 février 2019 ;
- (à déterminer selon vos circonstances) Les locaux sont mis à disposition à titre gratuit.

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-014 (suite 12)

ARTICLE 6.2. : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

La délibération 2018 DDCT 82 des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018 prévoit que « *lorsque la mise à disposition nécessite la présence de personnel, un forfait de 20 euros par heure et par agent est facturé du lundi au vendredi de 9 h à 18 h et de 30 euros par heure et par agent du lundi au vendredi après 18 h et les samedis dimanches et jours fériés* ».

Tout versement de rémunération directement aux agents affectés à la manifestation est formellement interdit.

ARTICLE 6.3. : SONORISATION

Les installations appartenant à la Ville de Paris ne seront manipulées que par des agents municipaux.

(à déterminer selon vos circonstances)

La mise à disposition du matériel de sonorisation est facturée 150 € et doit être réglée au plus tard le jour de la mise à disposition du matériel.

ARTICLE 6.4. : PRET DE MATERIEL

La délibération 2018 DDCT 82 des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018 prévoit que « *dans le cas où le prêt de tables et de chaises entraîne des frais pour la mairie d'arrondissement, le bénéficiaire rembourse les frais engagés* ».





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-014 (suite 13)

ARTICLE 6.5. : MONTANT DE LA REDEVANCE

Montant de la redevance : euros

Le montant de la redevance comprend les points évoqués dans les articles 6.1. à 6.4. de la présente convention. Ce montant comprend les consommations par l'occupant d'électricité, de chauffage et d'eau.

Le prix de la mise à disposition doit être acquitté par chèque libellé à l'ordre de « la régie de la Mairie du 7^{ème} arrondissement de Paris » au plus tard 8 jours avant la mise à disposition et en tout état de cause avant le début de la mise à disposition.

En cas de dépassement de l'horaire initialement prévu, l'occupant devra s'acquitter de la redevance correspondante qui lui sera adressé à l'adresse postale indiquée précédemment dans la présente convention.

Le prix de cette redevance supplémentaire doit être acquitté dans un délai d'un mois.

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-014 (suite 14)

ARTICLE 6.6. : VALORISATION

Dès lors que l'occupation est consentie à titre gratuit, l'occupant doit valoriser cette mise à disposition dans ses comptes, sur la base des montants de la délibération du Conseil de Paris 2018 DDCT 82 des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018.

Montant de la valorisation :euros

ARTICLE 6.7. : CAUTION

Une caution d'un montant de **600 euros** sera demandée pour toute mise à disposition d'une salle.

Cette caution sera payée par chèque libellé à l'ordre de « la Régie de la Mairie du 7^{ème} arrondissement de Paris » et sera remise à la Régie de la mairie d'arrondissement.

La caution doit être déposée au plus tard 8 jours avant la mise à disposition de la salle.



CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-014 (suite 15)

Elle sera rendue à l'occupant après la fin de la mise à disposition une fois que la mairie d'arrondissement aura vérifié que les locaux ont été rendus en bon état et qu'aucune dégradation n'a été constatée.

Dans le cas où une dégradation aurait été faite par l'occupant ou que les locaux aient été rendus sans avoir été remis en état, la caution sera encaissée.

ARTICLE 7 : ASSURANCES ET DECHARGE DE RESPONSABILITE

Le concédant n'est nullement responsable des dommages pouvant survenir du fait du fonctionnement de l'occupant et/ou de l'activité de ses membres dans les locaux.

Le concédant ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des vols ou dégradations survenant dans les locaux mis à disposition.

L'occupant garantit le concédant contre les risques de toute nature encourus dans les locaux mis à disposition du fait de ses activités, de ses personnels et bénévoles et de ses matériels.

A cet effet, l'occupant s'engage à souscrire les polices d'assurance nécessaires couvrant sa responsabilité civile (dommages matériels et corporels). Une copie des contrats d'assurance devra être remise à la

Mairie d'arrondissement au plus tard huit jours avant la mise à disposition du local.

le b

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION****SEANCE DU LUNDI 11 MAI 2026****DÉLIBÉRATION MA07-26-014 (suite 16)**

L'attestation d'assurance devra comporter :

- lieu, date et heure de la manifestation
- nombre de personnes attendues
- garantie responsabilité civile

Toute dégradation du local ou du matériel concédé constatée par la Mairie d'arrondissement engagera la responsabilité de l'occupant. Les frais de réparation et de remise en état sont à la charge de l'occupant.

L'occupant ne pourra demander d'indemnités :

- en cas de vols ou d'accidents matériels ou corporels dont l'occupant, ses représentants, employés ou visiteurs pourraient être victimes pendant l'occupation du local ;
- en cas de dégradations commis à l'encontre des biens exposés ou entreposés par les soins de l'occupant dans l'enceinte des bâtiments municipaux ;
- du fait du respect de consignes de sécurité affectant l'occupation ;
- en cas de force majeure ou d'événements indépendants de la volonté du concédant.

ARTICLE 8 : ÉTAT DES LIEUX – DÉGRADATION

Un état des lieux contradictoire sera effectué avant et après la manifestation. A cette occasion, un recensement du mobilier et du matériel disposé dans le local doit être effectué.

RD



CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-014 (suite 17)

ARTICLE 9 : RÉSILIATION

Le concédant peut mettre fin à la mise à disposition immédiatement et sans indemnités en cas de non-respect de l'une quelconque des clauses de la présente convention, pour tout motif d'intérêt général ou en cas de force majeure.

L'occupant peut renoncer à l'utilisation des locaux et demander par écrit la résiliation de la convention au concédant au moins huit jours avant la date d'utilisation prévue. Le concédant prononce la résiliation par courrier.

ARTICLE 10 : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litiges concernant l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les cocontractants s'efforceront d'y apporter une solution amiable. A défaut de règlement amiable, les cocontractants soumettront le litige aux juridictions concernées.

Fait en deux exemplaires, à Paris le

Le Maire du 7^{ème} arrondissement

L'occupant

Rachida DATI

kd

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-014 (suite 18 et fin)

Enquête de satisfaction

mairie **7^e**

Intitulé de l'événement :

Date :	très satisfait	satisfait	suffisant	insuffisant	très insuffisant
Salle(s) :					
Qualité de l'accueil					
Equipement des salles					
Accessibilité/Sécurité					

Observations :

En cas de problèmes, ceux-ci ont-ils été résolus dans des délais raisonnables :

PD



CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-015

OBJET : Renouvellement de la convention de l'association 7 de Chœur Paris. **07 2026 020**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 11 mai 2026 ;

Vu l'article L. 2121-23 § 2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Renouvellement de la convention de l'association **7 de Chœur Paris** est adopté à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **11**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **11 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /

169

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION**

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-015 (suite 1)

**CONVENTION D'OCCUPATION
PERMANENTE
DU CONSERVATOIRE ERIK SATIE**
135 bis rue de l'Université, Paris 7^e

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Le Conseil du 7^e arrondissement,

Représenté par le Maire du 7^e arrondissement, dûment autorisé par délibération du Conseil du 7^e arrondissement, en date **11 mai 2026** ci-après désigné le Conseil d'arrondissement du 7^e,

et

L'association « 7 de Chœur Paris »

Représentée par Madame Laurence MAHOUDEAU agissant en tant que Présidente,

Dont le siège est situé : chez Madame BOMPARD – 17 rue Duroc – 75007 Paris.

Tarifs pratiqués par l'association : **Adhésion : 280 €**

Ci-après désigné l'occupant. :





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-015 (suite 2)

Vu l'avis favorable de Monsieur Pierre CAMBOURIAN, Directeur du Conservatoire du 7^e Erik SATIE ;

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Le Conseil du 7^e arrondissement concède à l'occupant, aux clauses et conditions énumérées ci-après, le droit d'occuper, à titre précaire et révocable, les salles mises à sa disposition par le Conservatoire.

L'occupant accepte qu'une priorité absolue soit donnée aux activités du Conservatoire.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour l'année scolaire 2026-2027, **du 11 mai 2026 jusqu'au 30 juin 2027**, sauf résiliation prévue à l'article 12.

L'occupant devra formuler explicitement sa demande de renouvellement pour l'année suivante deux mois avant la date d'expiration de la présente convention.

Son renouvellement est subordonné à la présentation par l'association d'un rap

port relatif aux activités développées dans les salles du Conservatoire, objet de la présente convention.

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-015 (suite 3)

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE LA MISE A DISPOSITION

L'occupant exploitera le lieu et les équipements mis à sa disposition à l'usage exclusif d'enseignements et d'activités ou manifestations culturelles (auditions, concerts...).

« **Le conservatoire mettra à disposition de l'association 7 de Chœur la salle 25 tous les mercredis de 19h30 à 21h30, ainsi que la 1^{ère} heure la salle 23.** Le conservatoire préviendra l'association en cas d'impossibilité d'accès à titre exceptionnel et proposera une autre salle dans la mesure du possible.

Le conservatoire proposera en fonction des disponibilités des dates de mise à disposition de l'auditorium sur demande de l'association.

La mise à disposition des salles ne peut se faire que pendant les horaires d'ouverture du conservatoire. »

ARTICLE 4 : DESTINATION DES LIEUX

L'utilisation des locaux s'effectue dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène, des bonnes mœurs et des principes fondamentaux de l'enseignement public, notamment de laïcité et de neutralité.

L'occupant s'engage à ne modifier ni l'affectation et la destination indiquées ci-dessus, ni l'agencement du local.

L'occupant doit veiller à ce que l'utilisation des lieux n'entraîne aucune nuisance pour les autres occupants de cette salle, ainsi qu'au voisinage.





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-015 (suite 4)

La consommation d'alcool est interdite. Elle peut être exceptionnellement tolérée pour des occasions particulières, sous réserve de l'accord préalable du Directeur du Conservatoire.

L'occupant doit veiller au respect de la consigne relative à l'interdiction de fumer dans les établissements scolaires (décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 relatif à l'interdiction de fumer dans les lieux publics à usages collectifs).

Toute utilisation à usage d'habitation ou commercial est interdite.

Toute vente ou opération commerciale est formellement interdite.

L'occupant ne peut en aucun cas céder ou sous-louer à un tiers le droit à l'occupation du local, consenti en vertu de la présente convention.

Les agents de la Mairie du 7^e arrondissement pourront accéder à cette salle à tout moment pendant les heures attribuées à l'occupant.

ARTICLE 5 : ETAT DES LIEUX – DEGRADATION

L'occupant s'engage à prendre les lieux dans l'état où ils se trouvent au moment de l'entrée en jouissance et à les rendre dans le même état ; il assure à l'issue de chaque utilisation le nettoyage et la remise en parfait état d'ordre et de propreté des locaux et des voies d'accès utilisés.

Avant de quitter les lieux, l'occupant vérifie la fermeture des portes et des fenêtres ainsi que l'extinction des lumières.

12

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION****SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026****DÉLIBÉRATION MA07-26-015 (suite 5)**

L'occupant devra signaler tous sinistres ou désordres qu'il constaterait. Faute pour lui de les signaler, ces sinistres ou désordres seront réputés de son fait.

L'occupant s'engage à ne faire fonctionner du matériel électrique ou électronique que dans la limite du nombre de prises murales ou de ce qui peut être supporté par l'installation de ce local. Toute installation non conforme sera immédiatement démontée.

Toute déprédation, dégradation du local et du matériel constaté par le Conseil d'arrondissement du 7^e engage la responsabilité de l'occupant. Les frais de réparation et de remise en état sont à la charge de l'occupant.

ARTICLE 6 : SECURITE

L'occupant est tenu de se conformer à toutes les dispositions légales et réglementaires, instructions et consignes régissant les établissements recevant du public, notamment celles concernant la sécurité contre les risques incendie, ainsi que des consignes particulières et spécifiques données par le Directeur du Conservatoire compte-tenu de l'activité envisagée.

Préalablement à l'occupation des lieux, l'occupant reconnaît avoir pris connaissance :

- ✓ des consignes de sécurité,
- ✓ des itinéraires d'évacuation et des issues de secours,





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-015 (suite 6)

- ✓ des emplacements des dispositifs d'alarme et des moyens d'extinction (extincteurs, robinets d'incendie armés).

Au cours de l'utilisation des locaux, l'occupant s'engage :

- ✓ à contrôler les entrées et les sorties des participants aux activités considérées,
- ✓ à faire respecter les règles de sécurité,
- ✓ à assurer la surveillance des participants pendant la durée de leur présence à l'intérieur des locaux.

ARTICLE 7 : ENSEIGNES ET PUBLICITE

L'occupant ne peut placer sur le bâtiment et à ses abords des enseignes, affiches et placards sans avoir sollicité l'autorisation de la Mairie du 7^e arrondissement au préalable.

ARTICLE 8 : DOMMAGES ET ASSURANCES

L'occupant est le seul responsable des dommages causés durant le temps de mise à disposition des lieux précisés à l'article 3. L'occupant assume l'entière responsabilité de tout incident ou accident qui pourrait se produire du fait de l'utilisation des lieux et des équipements éventuels, de sorte que la Ville de Paris ne puisse, en aucun cas, être poursuivie pour ces motifs.

L'occupant doit, pour son compte ou pour les personnes physiques ou morales qu'il représente, obligatoirement souscrire les polices d'assurance suivantes :

- **Tout risque y compris le vol** pour tous biens apportés par l'occupant pour l'exercice de son activité et tous biens appartenant à la Ville de Paris et inscrits à l'inventaire ;

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-015 (suite 7)

- **Une assurance de responsabilité civile** le garantissant contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant lui incomber en vertu du droit commun en raison des dommages corporels, matériels, ainsi que ceux immatériels qui en sont la conséquence, causés aux tiers, y compris les usagers, à la Ville de Paris et aux voisins, du fait de l'activité exercée par l'occupant dans les lieux mis à disposition.

L'occupant remet à la Mairie du 7^e arrondissement une attestation de ces polices d'assurances à la signature de la présente convention.

L'occupant doit adresser à la Mairie du 7^e arrondissement copie des avenants notifiant l'étendue des garanties et aviser celle-ci en cas de cessation ou de modification du contrat, que ce soit du fait de son assureur ou de l'occupant lui-même.

ARTICLE 9 : REDEVANCE

La mise à disposition des locaux dans les conditions citées à l'article 3 est consentie à titre gratuit :

L'occupant sera tenu de faire mention dans ses comptes de l'avantage en nature que constitue la mise à disposition des lieux.

ARTICLE 10 : AUTORISATIONS DIVERSES – DROITS D'AUTEUR

L'occupant devra être en conformité avec la législation du droit du travail.

Il devra le cas échéant avoir obtenu tous les agréments ou autorisations nécessaires auprès des services concernés.





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-015 (suite 8)

L'occupant devra respecter la réglementation de la propriété littéraire et artistique et, notamment, conclure tous accords préalables avec les organismes concernés, en particulier la SACEM ou la SACD (société des auteurs et compositeurs dramatiques).

ARTICLE 11 : INFORMATION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 7^e

D'une façon générale, l'occupant s'engage à tenir le Conseil d'Arrondissement du 7^e informé des conditions d'exécution de la présente convention et à répondre aux demandes de renseignements et de documents s'y rapportant.

En particulier, il doit transmettre immédiatement les informations et documents suivants :

- Les éventuelles modifications statutaires.
- Dès leur conclusion, les contrats d'assurances ainsi que leurs avenants.
- Tout déclenchement d'une procédure collective à son encontre.

ARTICLE 12 : RESILIATION DE LA CONVENTION

12.1 - Résiliation par le Maire d'arrondissement

La convention peut être résiliée de plein droit par le Conseil d'Arrondissement du 7^e, sans indemnité pour l'occupant, dans les cas suivants :

- dissolution de l'organisme de l'occupant,
- état de liquidation judiciaire de l'occupant,
- changements affectant l'occupant de nature à compromettre l'affectation des locaux,

109

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-015 (suite 9)

- malversation ou délit de l'occupant constaté par les autorités compétentes,
- inobservation des clauses de la présente convention.

La résiliation est prononcée par lettre recommandée avec accusé de réception et prend effet à la date de réception de celle-ci par l'occupant.

Pour des raisons d'intérêt général ou d'utilité publique, le Conseil d'Arrondissement du 7^e peut également résilier la convention moyennant un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

12.2 – Résiliation par le bénéficiaire

Le bénéficiaire peut résilier la convention pour tout motif qui le conduit à renoncer à l'utilisation des locaux, ce motif devant être signifié à la Mairie du 7^e arrondissement dès que l'occupant en a connaissance.

ARTICLE 13 : JUGEMENT DES CONTESTATIONS

L'occupant et le Conseil d'Arrondissement du 7^e s'engagent à rechercher une solution amiable à toute difficulté pouvant survenir dans l'exécution de la présente convention.





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-015 (suite 10 et fin)

Toutefois, en cas de litige au sujet de la validité, de l'exécution, de l'interprétation ou de la résiliation de la présente convention, la juridiction compétente est le tribunal administratif de Paris, à l'exclusion de toute autre juridiction.

Fait à Paris, en double exemplaire, le

**Pour le Conseil d'Arrondissement du 7^e
et par délégation
le Maire du 7^e**

**La Présidente
de l'Association « 7 de Chœur Paris »**

Rachida DATI

Laurence MAHOUDEAU

Le Directeur du Conservatoire Erik SATIE

Pierre CAMBOURIAN

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION****SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026****DÉLIBÉRATION MA07-26-016****OBJET** : Convention permanente pour l'occupation des salles en Mairie. **07 2026 023**Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 11 mai 2026 ;

Vu l'article L. 2121-23 § 2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;**DÉLIBÈRE****Article unique** : Convention permanente pour l'occupation des salles en Mairie est adopté à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.Nombre de votants : **11**Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **11 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 1)

mairie **7^e**

**CONVENTION D'OCCUPATION
PERMANENTE DE LOCAUX**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Le Conseil du 7^e arrondissement,

Représenté par le Maire du 7^e arrondissement, dûment autorisé par délibération du Conseil du 7^e arrondissement, en date du **11 mai 2026**, ci-après désigné le concédant

Et



ci-après désigné l'occupant.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET de l'ASSOCIATION





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 2)

ARTICLE 2 : DÉSIGNATION

Le Conseil du 7^e arrondissement concède à l'occupant, aux clauses et conditions énumérées dans la présente convention, le droit d'occuper, à titre précaire et révocable, les lieux désignés aux jours et horaires indiqués, à savoir :

Nom : Salle de réunion, rez-de-chaussée porte H

Adresse : Mairie du 7^e 116, rue de Grenelle - 75007 Paris

Superficie : 12,10 m²

Nom : Salle de permanence, rez-de-chaussée porte F

Adresse : Mairie du 7^e 116, rue de Grenelle - 75007 Paris

Superficie : 12,00 m²

En cas de nécessité, la Mairie du 7^e arrondissement se réserve le droit de modifier temporairement le lieu désigné et d'octroyer à l'occupant un autre local permettant d'exercer son activité dans les mêmes conditions.

ARTICLE 3 : DURÉE - ENTREE EN JOUISSANCE

La présente convention est établie jusqu'au **31 août 2027**, sauf révocation prévue à l'article 2 ci-dessus.

L'accès de l'occupant au local mis à sa disposition se fait :





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 3)

L'occupant doit quitter ce local aux dates et heures prévues.

Sans présager des dispositions précédentes sur les conditions de poursuite de la mise à disposition des locaux, l'occupant s'engage à restituer les lieux, dans l'état où il les a reçus, sur simple demande de la Mairie du 7^e faite par lettre au moins un mois avant le terme de la convention ou après quatre semaines consécutives de non utilisation de ladite salle et sans en avoir prévenu le secrétariat de la Direction Générales des Services et l'Accueil.

L'occupant devra formuler explicitement sa demande de renouvellement pour l'année suivante au plus tard trois mois avant la fin de la présente convention.

Son renouvellement est subordonné à la présentation au secrétariat de la Direction Générales des Services de la Mairie du 7^e par l'association d'un rapport relatif aux actions développées dans cette salle, objet de la présente convention.

De même, il pourra quitter à tout moment les lieux avec un préavis de deux mois formulés par courrier.

ARTICLE 4 : DESTINATION DES LIEUX

L'utilisation des installations est régie par le principe d'égalité impliquant le respect des principes de neutralité et de laïcité.

L'occupant s'engage à ne modifier ni l'affectation et la destination indiquées ci-dessus, ni l'agencement du local.

Tout affichage y est pros crit.

LD

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION****SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026****DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 4)**

L'occupant devra veiller à ce que l'utilisation des lieux n'entraîne aucune nuisance pour les autres occupants de cette salle, ainsi qu'au voisinage.

L'occupant s'engage à ne tenir ni permettre aucun discours susceptible de constituer un trouble à l'ordre public.

Toute utilisation à usage d'habitation ou commercial est interdite.

Toute vente ou opération commerciale est formellement interdite.

L'occupant devra veiller au respect de la consigne relative à l'interdiction de fumer dans la salle et dans les couloirs de la Mairie (loi Evin).

Les agents de la Mairie du 7^e arrondissement pourront accéder à cette salle à tout moment, notamment, si nécessaire, aux heures attribuées à l'association.

ARTICLE 5 : CESSION – SOUS LOCATION

L'occupant ne pourra en aucun cas céder ou sous-louer à un tiers le droit à l'occupation du local, consenti en vertu de la présente convention.

ARTICLE 6 : CONDITIONS FINANCIERES

Le local visé à l'article 1 est mis à disposition à titre gratuit.

Dans l'hypothèse où le fonctionnement de la salle nécessiterait le recours aux personnels municipaux, les frais correspondant au surcoût seraient pris en charge par l'occupant.

LD



CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 5)

ARTICLE 7 : ASSURANCES

L'occupant s'engage à souscrire une assurance « RESPONSABILITE CIVILE » pour ses activités et une assurance « MULTIRISQUES DOMMAGES » (Incendie, Vol, Dégâts des Eaux), pour ses biens mobiliers propres et le recours des voisins et des tiers. Une copie de ce contrat d'assurance devra être adressée à la Mairie d'arrondissement au moins deux jours avant l'entrée en jouissance et lors de chaque renouvellement dudit contrat.

ARTICLE 8 : ÉTAT DES LIEUX – DÉGRADATION

L'occupant s'engage à prendre les lieux dans l'état où ils se trouvent au moment de l'entrée en jouissance et à les rendre dans le même état.

Un état des lieux contradictoire sera effectué avant l'entrée en jouissance et après la fin de l'occupation. A cette occasion, un recensement du mobilier et du matériel mis à la disposition par la mairie, sera effectué.

L'occupant devra signaler tous sinistres ou désordres qu'il constaterait. Faute pour lui de les signaler, ces sinistres ou désordres seront réputés de son fait.

L'occupant s'engage à ne faire fonctionner du matériel électrique ou électronique que dans la limite du nombre de prises murales ou de ce qui peut être supporté par l'installation de ce local.

Toute installation non conforme sera immédiatement démontée.

(12)

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION****SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026****DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 6)**

L'exiguïté de la salle implique un nombre restreint de mobilier. Il appartient à l'occupant de veiller à la non-prolifération des surfaces de rangement ou au stockage « sauvage ».

L'occupant est tenu de maintenir le local en bon état de propreté.

Si le bâtiment est assujéti à une réglementation particulière, l'occupant est tenu de la respecter.

Toute déprédation, dégradation du local et du matériel constatée par le concédant engagera la responsabilité de l'occupant. Les frais de réparation et de remise en état sont à la charge de l'occupant.

Le concédant ne peut être tenu pour responsable des vols ou dégradations commis à l'encontre des biens exposés ou entreposés par les soins de l'occupant dans l'enceinte de ce local.

ARTICLE 9 : SÉCURITÉ

L'occupant est tenu de se conformer à toutes les dispositions légales et réglementaires, instructions et consignes régissant les établissements recevant du public, notamment celles concernant la sécurité contre les risques incendie. Dans ce cadre, il veillera à maintenir libres de tout encombrement les issues du local.

L'occupant s'engage à respecter les capacités du local occupé et à ne pas admettre un nombre de personnes supérieur. Ce nombre est fixé à 10 personnes maximum.





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 7)

L'occupant assurera, sous sa responsabilité, le contrôle et l'accueil dans le local concerné.

ARTICLE 10 : AUTORISATIONS DIVERSES – DROITS D'AUTEURS

L'occupant devra être en conformité avec la législation du droit du travail.

Il devra le cas échéant avoir obtenu tous les agréments ou autorisations nécessaires auprès des services concernés, notamment auprès de la Préfecture de Police.

L'occupant devra respecter la réglementation de la propriété littéraire et artistique et, notamment, conclure tous accords préalables avec les organismes concernés, en particulier la SACEM ou la SACD (société des auteurs et compositeurs dramatiques).

ARTICLE 11 : DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

L'occupant ne pourra solliciter aucune indemnité de quelque nature que ce soit :

- en cas de suppression, d'interruption ou de mauvais fonctionnement des divers équipements de ce local ;
- en cas de vols ou d'accidents matériels ou corporels dont l'occupant, ses représentants, employés ou visiteurs pourraient être victimes pendant l'occupation du local ;

20

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION****SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026****DÉLIBÉRATION MA07-26-016 (suite 8 et fin)**

- du fait du respect de consignes de sécurité affectant l'occupation ;
- en cas de force majeure ou d'événements indépendants de la volonté de la Mairie d'arrondissement.

L'occupant s'engage personnellement à supporter l'entière responsabilité des dommages tant mobiliers qu'immobiliers qui pourraient être constatés dans le local à l'issue de l'occupation de son association ainsi que l'entière responsabilité de la disparition d'objets mobiliers garnissant les lieux, la Mairie du 7^e arrondissement n'assumant notamment aucune obligation de surveillance.

ARTICLE 12 : RÉSILIATION

La présente convention sera résiliée de plein droit un mois après une mise en demeure, par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet, en cas d'infraction à l'une quelconque des clauses du présent acte ou en cas d'inoccupation durable des lieux.

Le concédant peut résilier la convention de plein droit et sans indemnité pour tout motif d'intérêt général ou en cas de force majeure. La résiliation ne donnera lieu à aucune indemnisation en raison des dépenses engagées pour embellissement ou tout autre motif.

Fait, en deux exemplaires, à Paris, le

**Pour le Conseil d'Arrondissement du 7^e,
et par délégation**

L'occupant(e)



Le Maire du 7^e arrondissement



CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-017

OBJET : Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement des Conseils d'écoles des établissements du 7^e. **07 2026 015**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 11 mai 2026 ;

Vu l'article L. 2121-23 § 2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement des Conseils d'écoles des établissements du 7^e est adopté à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **11**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **10 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions 1

Ne prend pas part au vote : /

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-017 (suite 1)

ÉCOLES MATERNELLES

ÉBLÉ :

14, rue Eblé :

Monsieur Olivier LE QUÉRÉ

RAPP Q :

28, avenue Rapp :

Madame Marguerite CHEVREUL

SAINT-DOMINIQUE

117, rue Saint-Dominique

Monsieur Christophe POISSON

VANEAU

48, rue Vaneau

Monsieur Philippe de BRAQUILANGES





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-017 (suite 2 et fin)

ÉCOLES POLYVALENTES (MATERNELLES & ÉLÉMENTAIRES)

LAS CASES

Monsieur Marc LAROCK

27, rue Las Cases :

CHOMEL

Madame Emmanuelle DAUVERGNE

8, rue Chomel

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

CAMOU

Madame Marguerite CHEVREUL

1, rue du Général Camou

DUQUESNE

Monsieur René-François BERNARD

42, avenue Duquesne

ÉBLÉ

Monsieur Olivier LE QUERE

14, rue Eblé

LA MOTTE-PICQUET

Madame Valérie AJZENBERG

10, avenue de la Motte Picquet

kp

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION****SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026****DÉLIBÉRATION MA07-26-018**

Objet : Désignation des membres de la commission d'attribution des places en établissements d'accueil de la petite enfance dans le 7^{ème} arrondissement.

07 2026 018

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2143-2 et L.2511-10 ;

Vu l'article 10 du règlement des établissements d'accueil de la petite enfance, approuvé par délibération DFPE n° 2013-324 du Conseil de Paris des 12 et 13 novembre 2013 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^{ème} arrondissement, rapporteur, sur le projet de délibération ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-089 (suite 1 et fin))

DELIBERE

Article 1 : Il est créé une commission d'attribution des places en crèches dans le 7^{ème} arrondissement.

Article 2 : Cette commission est présidée par le Maire d'arrondissement ou son représentant, l'Elu du 7^{ème} arrondissement en charge de la petite enfance.

Article 3 : La commission est composée :

- De 3 conseillers d'arrondissement (majorité et opposition), désignés par arrêté du Maire du 7^{ème} arrondissement
- Des responsables des établissements de petite enfance municipaux et associatifs de l'arrondissement
- De la (du) coordinatrice (teur) petite enfance de l'arrondissement
- De la (du) médecin de PMI de l'arrondissement
- Des puéricultrices (teurs) de secteur
- Du personnel d'encadrement de l'assistante (e)s maternel (le)s de l'arrondissement
- Des assistantes (ts) sociales (ciaux) du service social de secteur

Article 4 : Cette commission se réunit aussi souvent que nécessaire et au minimum trois fois par an, ainsi qu'à titre exceptionnel pour étudier un cas d'urgence.

Article 5 : La commission propose au Maire d'arrondissement les admissions. Elle établit également une liste d'attente destinée à permettre l'admission d'enfants en cas de désistements d'une famille retenue initialement et en cas de libération de places entre deux réunions de la commission.

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION



mairie **7^e**

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-019

Objet : Désignation de représentants au sein du conseil d'administration des collèges et lycées. N° 07 2026 022

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment son article L.2511-19,

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.421, 2 ; R.421, 14 et s,

Sur la proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DELIBERE

Article 1ER :

Sont désignés :





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-019 (suite 1)

COLLEGE JULES ROMAINS 6, rue Cler – 75007 PARIS

Titulaire : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Suppléant : Madame Marguerite CHEVREUL

Titulaire : Monsieur Christophe POISSON

Suppléant : Monsieur Philippe de BRAQUILANGES

Titulaire : Madame Valérie AJZENBERG

Suppléant : Madame Anne-Flore ROUILLON

COLLÈGE VICTOR DURUY 33, boulevard des Invalides

75007 PARIS

Titulaire : Monsieur Christophe POISSON

Suppléant : Monsieur Marc LAROCK

Titulaire : Madame Josiane GAUDE

Suppléant : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Titulaire : Monsieur René-François BERNARD

Suppléant : Madame Anne-Flore ROUILLON

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-019 (suite 2)

LYCÉE VICTOR DURUY 33, boulevard des Invalides – 75007 PARIS

Titulaire : Monsieur Christophe POISSON

Suppléant : Monsieur René-François BERNARD

Titulaire : Madame Josiane GAUDE

Suppléant : Monsieur Marc LAROCK

Titulaire : Monsieur Philippe de BRAQUILANGES

Suppléant : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

22222222222

Titulaire : Monsieur Philippe de BRAQUILANGES

Suppléant : Monsieur Marc LAROCK

Titulaire : Madame Marguerite CHEVREUL

Suppléant : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Titulaire : Monsieur René-François BERNARD

Suppléant : Madame Anne-Flore ROUILLON





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-019 (suite 3 et fin)

Conformément à l'article L.2511-19 du code général des collectivités territoriales, les votants se sont prononcés à bulletins secrets

ou

à l'unanimité ont décidé de ne pas procéder au scrutin secret.

- Nombre de votants : 11 dont 1 pouvoir écrit (Mme Marguerite CHEVREUL)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 11
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :
- Nombre d'abstentions :

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION****SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026****DÉLIBÉRATION MA07-26-020**

OBJET : Subvention (5 689 024 euros) et avenant n°2 et subvention (14 344 euros) et deux conventions d'investissement avec l'association France Horizon (10^e) pour ses 20 établissements. **2026 DFPE 154**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mercredi 11 mai 2026 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Conseiller de Paris, rapporteur sur le projet de délibération n° **2026 DFPE 154** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2025 DFPE 154** relative à la subvention (5 689 024 euros) et avenant n°2 et subvention (14 344 euros) et deux conventions d'investissement avec l'association France Horizon (10^e) pour ses 20 établissements est adopté l'unanimité. **2026 DFPE**.

Nombre de votants : **11**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **11 (dont 1 pouvoirs écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-021

OBJET : Convention de co-production et de co-organisation avec Ibuka France de l'exposition « Le génocide des Tutsis au Rwanda, la mémoire en héritage », du 29/05 au 30/06/2026 sur l'Esplanade Bourguiba (7^e). **2026 DGRI 16**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mercredi 11 mai 2026 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° **2026 DGRI 16** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2026 DGRI 16** relative à la convention de co-production et de co-organisation avec Ibuka France de l'exposition « Le génocide des Tutsis au Rwanda, la mémoire en héritage », du 29/05 au 30/06/2026 sur l'Esplanade Bourguiba (7^e). **2026 DGRI 16**

Nombre de votants : **11**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **11 (dont 1 pouvoirs écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /

KD

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION****SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026****DÉLIBÉRATION MA07-26-022****OBJET : Vœu relatif aux droits des personnes LGBTQIA+ V 07 2026 016**Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mercredi 11 mai 2026 ;

Après avoir entendu le vœu de Madame Anne-Flore ROUILLON, Conseiller d'arrondissement, rapporteur du vœu **V 07 2026 016**Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;**DÉLIBÈRE****Article unique : Le Vœu N° V 07 2026 016** relatif aux droits des personnes LGBTQIA+Nombre de votants : **11**Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **1**Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : **3**Nombre d'abstentions **7**

Ne prend pas part au vote :

Motifs d'abstentions : « La mairie du 7^e partage pleinement l'objectif de lutte contre les inégalités, les discriminations et pour le respect de chacun. Néanmoins, une mairie, en tant que maison commune, doit veiller à préserver une forme de neutralité dans ses expressions symboliques afin de représenter l'ensemble des habitants.

Nous nous en tenons à une règle simple, forte et universelle : le drapeau tricolore et le drapeau européen suffisent à représenter et à protéger absolument tous les Français, sans aucune distinction.

Cela ne signifie pas l'inaction : au contraire, la Mairie du 7^e agit concrètement au quotidien en soutenant des associations, des initiatives inclusives et des partenariats locaux en faveur de la communauté LGBTQIA+.

La Mairie du 7^e croit davantage à une action de terrain, protectrice et durable, qu'à une démarche uniquement symbolique. »

KD



CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-022 (suite 1)

Objet : Vœu présenté par Anne-Flore Rouillon relatif aux droits des personnes LGBTQIA+

- Considérant que le 17 mai marque, tous les ans depuis 2005, la journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie ;
- Considérant que de nombreux pays criminalisent encore les relations sexuelles entre personnes du même sexe, comme le démontre les récents reculs au Sénégal et qu'à nos frontières en Europe, certains proposent à l'image de la Russie d'interdire ce qu'ils nomment « propagande LGBT » ;
- Considérant que la Cour de Justice de l'Union européenne, a clairement sanctionné le 21 avril dernier une loi hongroise pénalisant tout contenu « promouvant la divergence par rapport à l'identité personnelle correspondant au sexe à la naissance, le changement de sexe ou l'homosexualité », estimant qu'elle portait atteinte de manière « manifeste » et « particulièrement grave » aux droits des personnes LGBTQIA+, et précisant que « Cette loi est contraire à l'identité même de l'Union en tant qu'ordre juridique commun dans une société caractérisée par le pluralisme » ;
- Considérant la banalisation des discours transphobes et ses conséquences sur l'augmentation des violences à l'égard des personnes trans
- Considérant que le droit français, dans la droite ligne des valeurs fondamentales de l'Union européenne, interdit fermement les discriminations et violences en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, mais que ces dernières restent encore trop nombreuses ;

KV

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION****SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026****DÉLIBÉRATION MA07-26-022 (suite 3)**

- Considérant que les services de sécurité intérieure dénombrèrent en 2024 (dernier chiffre disponible), en France, 4 800 infractions en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, dont 63 % de crimes ou délits, en hausse de 5 % par rapport à l'année précédente ;
- Considérant que ces actes sont en augmentation constante depuis 2016, alors même que recours au dépôt de plainte reste extrêmement faible pour ce type d'actes (de l'ordre de 4% selon l'enquête Vécu et Ressenti en matière de sécurité) ;
- Considérant que les associations LGBTQIA+ effectuent un travail remarquable d'information, de sensibilisation et d'accompagnement des victimes, palliant bien souvent les manques des dispositifs généralistes existants ;
- Considérant que cette journée doit donc permettre une mobilisation exemplaire et sans faux-semblants de l'ensemble de notre collectivité ;
- Considérant que la Ville de Paris, à l'instar de nombreuses collectivités partout dans le monde, témoigne de cet engagement en pavoisant la façade de l'Hôtel-de-Ville avec le drapeau arc-en-ciel, symbole de la lutte pour l'égalité des personnes LGBTQIA+, le 17 mai et pour la Marche des Fiertés à Paris ;
- Considérant que de nombreuses mairies d'arrondissement font de même ;
- Considérant que le Tribunal administratif de Paris a clairement énoncé que l'affichage du drapeau arc-en-ciel a « avant tout pour objet d'exprimer un attachement à des valeurs de tolérance et de lutte contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, lesquelles sont prohibées en vertu de la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 » et que dans ces conditions, il ne saurait être regardé comme revêtant « un caractère politique non conforme aux exigences qui découlent du principe de neutralité des personnes publiques » ;

AD



CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-022 (suite 3 et fin)

Le Conseil du 7^e arrondissement, sur proposition de Anne-Flore Rouillon, élue socialiste et divers gauche, émet le vœu que la Mairie du 7^e :

- Mette sur son fronton (au besoin hors des emplacements réservés par la loi et l'usage Au drapeau national ou au drapeau européen) un drapeau arc-en-ciel ou une banderole à ces couleurs ;
- Communique à ce sujet un message de sensibilisation sur ses relais d'information (newsletters et posts réseaux sociaux), soit le 17 mai soit pour le mois des fiertés LGBTQIA+ en juin
- Facilite l'organisation d'événements de sensibilisation via la mise à disposition de moyens aux associations de l'arrondissement
- Et accueille au sein de la mairie des événements faisant valoir les associations œuvrant sur ces sujets à destination du grand public de l'arrondissement.

KD

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION****SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026****DÉLIBÉRATION MA07-26-023**

OBJET : Vœu relatif à la situation de la Fondation Œuvre de la Croix-Saint-Simon et au maintien de l'accueil associatif de la petite enfance dans le 7^{ème} arrondissement. **V 07 2026 024**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mercredi 11 mai 2026 ;

Après avoir entendu le vœu de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur du vœu **V 07 2026 0024**

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Le vœu n° **V 07 2026 024** relatif à la situation de la Fondation Œuvre de la Croix-Saint-Simon et au maintien de l'accueil associatif de la petite enfance dans le 7^{ème} arrondissement.

Nombre de votants : **11**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **11**

1 (dont 1 pouvoir écrit)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :

Nombre d'abstentions :

Ne prend pas part au vote :

RD



CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-023 (suite 1)

- Considérant qu'elle intervient également dans le champ sanitaire et préventif à travers des centres de protection maternelle et infantile, un centre de santé sexuelle et dans le champ de l'autonomie via des structures d'accueil de jour, un service d'accompagnement médico-social pour adultes en situation de handicap et un service d'aide à domicile couvrant l'ensemble du territoire parisien ;
- Considérant que l'annonce de la cessation d'activité de la fondation fait peser un risque majeur sur la continuité de services essentiels pour les Parisiens, tant en matière d'accueil du jeune enfant que d'accès aux soins, de prévention et d'accompagnement des publics fragiles ;
- Considérant que, dans le 7^e arrondissement, la fondation occupe une place structurante en gérant deux établissements d'accueil de la petite enfance, représentant une capacité totale de 100 places ;
- Considérant que la disparition ou la déstabilisation de ces structures exposerait de nombreuses familles à une rupture brutale de leur mode de garde et fragiliserait significativement l'accès aux soins de proximité dans l'arrondissement ;
- Considérant que, dans le 7^e arrondissement comme à l'échelle parisienne, les familles concernées ont exprimé leur vive inquiétude face à la disparition possible de structures reconnues pour la qualité de leur accompagnement ;
- Considérant que cette situation intervient dans un contexte déjà marqué par de fortes tensions dans le secteur de la petite enfance, notamment en raison de difficultés de recrutement accrues, rendant toute diminution de l'offre particulièrement critique ;
- Considérant que la Ville de Paris, en sa qualité de partenaire financier majeur de la fondation, doit consolider son engagement afin de garantir la continuité des prises en charge et d'accompagner la recherche de solutions de reprise ;

129

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-023 (suite 2 et fin)

- Considérant qu'une mobilisation renforcée de l'État apparaît indispensable pour coordonner l'ensemble des parties prenantes et actionner les leviers nécessaires au maintien des activités ;
- Considérant qu'en l'absence d'une action coordonnée et rapide des acteurs publics, le risque est réel de voir se multiplier des fermetures de structures essentielles, au détriment des familles et des publics les plus fragiles ;
- Considérant que toutes les crèches associatives sont en grande difficulté financière et ce, depuis de nombreuses années ;
- Considérant que la situation de la Fondation Œuvre de la Croix-Saint-Simon pourrait s'étendre pour d'autres crèches associatives ;

Sur proposition de Rachida DATI, le Conseil d'arrondissement émet le vœu 2 :

- Le Maire de Paris poursuive et renforce, dans les plus brefs délais, la mobilisation de la Ville afin de garantir la continuité des activités actuellement assurées par la Fondation Œuvre de la Croix-Saint-Simon, en particulier dans le domaine de la petite enfance ;
- La Ville de Paris soutienne activement, aux côtés des administrateurs judiciaires et des partenaires concernés dont les crèches associatives, toutes les solutions de reprise crédibles, permettant d'assurer le maintien des structures et des emplois ;
- Une anticipation opérationnelle des besoins d'accueil à la rentrée de septembre 2026 soit engagée sans délai, afin de sécuriser les solutions proposées aux familles concernées ;
- L'Etat mobilise, en lien avec les collectivités territoriales, l'ensemble des leviers financiers et réglementaires nécessaires pour permettre le maintien des activités et éviter toute rupture dans la prise en charge des publics ;
- La Ville de Paris mette en œuvre toutes les mesures qui puissent aider les crèches associatives à poursuivre leurs activités.



CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-024

Objet : Désignation des représentants du 1^{er} collège (Élus du Conseil d'arrondissement) des conseils de quartier du 7^e arrondissement. **07 2026 026 :**

Le conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 11 mai 2026 ;

Vu la loi 2002-0276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, notamment ses chapitres I et VII ;

Vu les délibérations n°47/07/02 du 18 juin 2002 et n°63/07/02 du 10 septembre 2002 du Conseil du 7^e arrondissement proposant la délimitation de quatre quartiers dans le 7^e et créant pour chacun un conseil de quartier ;

Vu les articles 2 et 3 de la délibération n°63/07/02 du 10 septembre 2002 du Conseil du 7^e relatifs à la composition et aux modalités de désignation des membres desdits conseils ;

Considérant qu'il convient de renouveler la composition desdits conseils ;

Après avoir entendu une communication du Madame Rachida DATI, du 7^{ème} arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° 07 2026 026

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

100

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-024 (suite 1)

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : La composition des représentants du 1^{er} collège (Élus du Conseil d'arrondissement est arrêtée comme suit :

QUARTIER INVALIDES Marc LAROCK	QUARTIER ÉCOLE MILITAIRE René-François BERNARD	QUARTIER GROS CAILLOU Marguerite CHEVREUL	QUARTIER SAINT-THOMAS- D'AQUIN Marc LAROCK
Valérie AJZENBERG	Valérie AJZENBERG	Valérie AJZENBERG	Valérie AJZENBERG
Josiane GAUDE	Josiane GAUDE	Josiane GAUDE	Josiane GAUDE
Christophe POISSON	Christophe POISSON	Christophe POISSON	Christophe POISSON
Olivier LE QUÉRÉ	Olivier LE QUÉRÉ	Olivier LE QUÉRÉ	Olivier LE QUÉRÉ

La délibération n° 07 2026 026 relative à la disposition des représentants du premier collège (Élus du Conseil d'arrondissement) des Conseils de Quartier du 7^{ème} arrondissement est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :

11 (dont 1 pouvoir écrit)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-025

Objet : Désignation des représentants du 2^{ème} collège (Associations) des conseils de quartier du 7^e arrondissement. **07 2026 027** :

Le conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 11 mai 2026 ;

Vu la loi 2002-0276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, notamment ses chapitres I et VII ;

Vu les délibérations n°47/07/02 du 18 juin 2002 et n°63/07/02 du 10 septembre 2002 du Conseil du 7^e arrondissement proposant la délimitation de quatre quartiers dans le 7^e et créant pour chacun un conseil de quartier ;

Vu les articles 2 et 3 de la délibération n°63/07/02 du 10 septembre 2002 du Conseil du 7^e relatifs à la composition et aux modalités de désignation des membres desdits conseils ;

Considérant qu'il convient de renouveler la composition desdits conseils ;

Après avoir entendu une communication du Madame Rachida DATI, du 7^{ème} arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° 07 2026 027

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

KD

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-025 (suite 1 et fin)

La répartition proposée des représentants du 2^e collège par le Conseil de quartier est la suivante :

QUARTIER SAINT-THOMAS-D'AQUIN	QUARTIER INVALIDES	QUARTIER ECOLE MILITAIRE	QUARTIER GROS CAILLOU
Association Village Bac	Amicale des locataires de l'Îlot Saint-Germain	Paris Association pour le Maintien à Domicile des Personnes Handicapées (PAMDPH)	SPORT 7
Association Le Faubourg Saint-Germain	Acteur 7	Lions Club Paris Eiffel	Les Amis du Champs de Mars
Carré Rive Gauche	SPORTS 7	Comité d'Entente des Anciens Combattants du 7 ^e	Association Intemporelles
Association du jardin partagé du square des Missions Etrangères	UCIAP	SPORT 7	INTER 7
SPORT 7	Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques	UCIAP	1 LETTRE 1 SOURIRE
UCIAP	7 Event	Les Amis de la Fontaine du Fellah	Association des habitants du 7 ^e

La délibération n° **07 2026 027** relative à la disposition des représentants du premier collège (Élus du Conseil d'arrondissement) des Conseils de Quartier du 7^{ème} arrondissement est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **11**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :

11 (dont 1 pouvoir écrit)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote :





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-026

Objet : Désignation des représentants du 3^{ème} collège (Habitants) des conseils de quartier du 7^e arrondissement. **07 2026 029.**

Le conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 11 mai 2026 ;

Vu la loi 2002-0276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, notamment ses chapitres I et VII ;

Vu les délibérations n°47/07/02 du 18 juin 2002 et n°63/07/02 du 10 septembre 2002 du Conseil du 7^e arrondissement proposant la délimitation de quatre quartiers dans le 7^e et créant pour chacun un conseil de quartier ;

Vu les articles 2 et 3 de la délibération n°63/07/02 du 10 septembre 2002 du Conseil du 7^e relatifs à la composition et aux modalités de désignation des membres desdits conseils ;

Considérant qu'il convient de renouveler la composition desdits conseils ;

Après avoir entendu une communication du Madame Rachida DATI, du 7^{ème} arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° 07 2026 027

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-026 (suite 1)

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : La désignation des représentants du 3^e collège (habitants du 7e) des Conseils de Quartier se fera par tirage au sort.

ARTICLE 2 : Le tirage au sort donne lieu au résultat suivant :

REPRÉSENTANTS TITULAIRES

Nbre	QUARTIER ÉCOLE MILITAIRE	QUARTIER GROS CAILLOU	QUARTIER INVALIDES	QUARTIER SAINT-THOMAS D'AQUIN
1	Noha BAZ	Yaël ATTIAS-BEGNER	Jeanine Monia CREDALI	Marie-Pascale AZRIA
2	Sébastien COLLIGNON	Rosa BELINY	David-Olivier GUILLAIN	Julia BOMBARDIER
3	Henri de JOUX	Elisabeth de COUSSERGUES	Philippe NABERES	Louis CHENAT
4	Sylvie FARINA	Philippine GANEM	Pierre ROBINEAU de ROCHEQUAIRIE	Marie-Charlotte DURET
5	Pierre-Philippe LACROIX	Adèle GUILLAUMET	Nadia SPIESS	Pierre-Jérôme HENIN
6	Elena MURGU ADAM	Catherine REZVOY	Alicia STOLL PITA	Arthur ROLLAND
7	Yris QUILARQUE	Jean-Marc RIVERA	Sophie TOMATIS	Diane de TREMELU

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-026 (suite 2 et fin)

REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS

Nbre	QUARTIER ÉCOLE MILITAIRE	QUARTIER GROS CAILLOU	QUARTIER INVALIDES	QUARTIER SAINT-THOMAS D'AQUIN
1	Nancy BRUNE	Antoine CAMERLO	Antonio COLOSIMO	Agnès BRION
2	Dominique CROCQ	Guillaume CASSEAU	Emmanuel DURAND	Benoît DURAND
3	Brigitte DUPONT- SUARD	Nicolas de JUVIGNY	Alexandre JANOT	Pascal ETZOL
4	Marie-Anne ETAIX-PARIAS	Maryse MARCHERAT	Pierre-Emmanuelle LAPEYRE	Anne-Marie FLORIN
5	Eléonore MARCILHAC	Daniel-François MARGHERITI	Béatrice de MANEVILLE	Benjamin GALAND
6	Xavier MILIN	Jacques-Joseph ORVOEN	Sabria NEHARI	Charles LAI
7	Leslie SANIER	Isabelle SZKARADEK	Safia THOMAS	Gildas LECOMTE du NOUY

La délibération n° 07 2026 027 relative à la disposition des représentants du 3^e collège (Habitants) des Conseils de Quartier du 7^eme arrondissement est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

- Nombre de votants : 11&

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 11 (dont 1 pouvoir écrit))

- Nombre d'abstentions : /

- Ne prend pas part au vote : /

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Conseil d'Arrondissement

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

FEUILLE DE PRÉSENCE

Mme Valérie AJZENBERG	
M. René-François BERNARD	
M. Philippe de BRAQUILANGES	
Mme Marguerite CHEVREUL	
Mme Rachida DATI	
Mme Emmanuelle DAUVERGNE	
Mme Josiane GAUDE	
M. Marc LAROCK	
M. Olivier LE QUÉRÉ	
M. Christophe POISSON	
Mme Anne-Flore ROUILLON	



CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

CERTIFICAT

Pour le Maire du 7^e arrondissement,

Certifie que, conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du CGCT,

Les délibérations adoptées par le Conseil d'Arrondissement lors de sa séance du 11 mai 2026 ont fait l'objet d'une publication électronique sur le site internet de la Mairie d'arrondissement le **28 MAI 2026** pour une durée de 2 mois.

Fait à Paris, le **28 MAI 2026**

Rachida DATI

Maire du 7^e arrondissement





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION